

FEDERATION
GENEVOISE
DE COOPERATION

Mettons le monde en mouvement

PROGRAMME STRATÉGIQUE
DE LA FÉDÉRATION GENEVOISE
DE COOPÉRATION

2025
2028



LA FGC EN BREF (CHIFFRES 2024)

LE SENS DE NOS ACTIONS

Lutter contre la pauvreté et les inégalités

Promouvoir un monde solidaire et durable

Favoriser l'équité et l'égalité de genre

NOS MISSIONS

SOUTENIR la conception de projets de développement et assurer leur suivi



+100

PROJETS / AN

+2 millions

BÉNÉFICIAIRES / AN

INFORMER la population genevoise des enjeux Nord-Sud



+300 000

PERSONNES SENSIBILISÉES / AN

ENCOURAGER le partage d'expérience et les formations entre les membres



+400

PARTICIPANT·E·S / AN

MOBILISER des fonds auprès des collectivités publiques (DDC, État et Ville de Genève, 25 communes genevoises) pour financer nos missions



UN BUDGET DE

+13 millions / an

UNE FAÏTIÈRE QUI CRÉE DU LIEN ENTRE LA SUISSE ET LES PAYS DU SUD

61

ORGANISATIONS MEMBRES

Ses organisations membres actives à Genève dans la solidarité internationale soutiennent des projets menés avec leurs partenaires en Afrique, en Amérique latine et en Asie, aux côtés des populations vulnérables.

NOS INSTANCES



≈ 50

EXPERT·E·S BÉNÉVOLES DANS LES COMMISSIONS



+7000 hrs

DE BÉNÉVOLAT PAR AN

9

SALARIÉ·E·S **+1** CIVILISTE AU SECRETARIAT (7,3 EPT)



NOS PARTENAIRES FINANCIERS

28

COLLECTIVITÉS PUBLIQUES



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Direction du développement et de la coopération DDC

CONFÉDÉRATION (DDC)



REPUBLIQUE ET CANTON DE GENÈVE

POST TENERIAS LUX

CANTON DE GENÈVE



VILLE DE GENÈVE

VILLE DE GENÈVE

25

COMMUNES GENEVOISES

« Les ODD sont la feuille de route admise par tous pour combler les fossés économiques et géopolitiques, restaurer la confiance et reconstruire la solidarité. Sans progrès, les inégalités continueront de se creuser, aggravant le risque d'un monde fragmenté et à deux vitesses. Aucun pays ne peut se permettre de voir le Programme 2030 échouer. »

ANTÓNIO GUTERRES,
secrétaire général de l'ONU,
Rapport sur les objectifs de
développement durable 2023.

SOMMAIRE

CHAPITRE

01

4 INTRODUCTION

Flexibilité et innovation
dans un monde en mutation

CHAPITRE

02

6 NOS MISSIONS

10 Le label de qualité de la FGC
11 Organigramme et schéma
institutionnel de la FGC

CHAPITRE

03

12 NOTRE VISION ET NOS VALEURS

CHAPITRE

04

14 NOS PARTENARIATS

CHAPITRE

05

16 LE CONTEXTE DE NOS ACTIONS

20 La coopération au
développement, une politique
publique de plein droit

CHAPITRE

06

22 BILAN DE LA PÉRIODE 2021-2024

23 Les secteurs d'activité
des projets (ODD)

CHAPITRE

07

24 PERSPECTIVES ET PRIORITÉS 2025-2028

CHAPITRE

08

28 LES OBJECTIFS DU PROGRAMME STRATÉGIQUE 2025-2028

30 Objectif spécifique n° 1
32 Objectif spécifique n° 2
34 Objectif spécifique n° 3
36 Objectif spécifique n° 4
38 Objectif spécifique n° 5

CHAPITRE

09

40 FINANCEMENT

40 Budget 2025-2028
41 Sources de financement

CHAPITRE

10

42 PARTIES PRENANTES

43 Les collectivités publiques
partenaires de la FGC
44 Les organisations membres
de la FGC

Photo de couverture : une femme bénéficiaire d'un projet de financement du développement des exploitations familiales au Burundi, soutenu par Philea. ©Michaela Büschi

01

INTRODUCTION

FLEXIBILITÉ ET INNOVATION DANS UN MONDE EN MUTATION

La période quadriennale 2025-2028 s'ouvre dans un environnement géopolitique tendu. Une succession et une superposition de crises modifient les rapports de force au niveau international. S'y ajoute une forte pression sur les budgets de la coopération internationale dans de nombreux pays de l'OCDE, dont la Suisse. Dans ce contexte, la Fédération genevoise de coopération (FGC) souhaite plus que jamais fédérer les énergies, promouvoir la justice sociale et climatique et se mobiliser pour l'action.



Pôle de compétence reconnu à Genève, elle s'appuie sur le large réseau constitué de la soixantaine de ses organisations membres et de leurs partenaires de terrain en Afrique, en Amérique latine et en Asie, ainsi que sur la cinquantaine d'expert-e-s bénévoles qui siègent dans ses instances. La FGC peut également compter sur la confiance qu'elle inspire aux collectivités publiques qui, depuis soixante ans, lui délèguent une partie de leurs fonds dédiés à la solidarité internationale.

Le Programme stratégique 2025-2028 a été élaboré au cours du printemps et de l'automne 2023, lors d'un exercice participatif et collectif passionnant. Près de 80 personnes, membres des instances et du Secrétariat, représentant-e-s des organisations membres ou des collectivités publiques partenaires, se sont engagées dans un processus de réflexion et d'échange qui a permis l'élaboration de la présente stratégie.

Les cinq objectifs fixés dans ce programme et les activités qui en découlent sont le fruit de ces réflexions collectives. Pour les réaliser, la FGC s'appuiera sur ses atouts dans le domaine de la gestion des projets de développement visant à réduire la pauvreté et les inégalités, sur son programme de partage des savoirs, ainsi que sur son travail d'information et de sensibilisation à Genève. Voici cinq points forts :

➤ DIGITALISATION

Après avoir doté la Fédération de nouveaux outils de gestion informatiques, il s'agira d'adapter les pratiques professionnelles et d'accompagner au changement les nombreuses parties prenantes (OM et membres des instances notamment). L'appropriation de la nouvelle solution informatique, l'exploitation des données récoltées, l'utilisation raisonnée de l'intelligence artificielle et les questions relatives à la cybersécurité feront l'objet d'une réflexion et alimenteront la stratégie numérique de la FGC.

➤ LOCALISATION

Depuis des décennies, les organisations membres de la FGC travaillent en étroite collaboration avec des partenaires locaux qui connaissent mieux que quiconque les réalités et les contraintes de leur contexte, identifient les besoins des populations concernées, pilotent les programmes en cours. Ancrés dans leur environnement culturel et social, ceux-ci peuvent compter sur leurs réseaux pour assurer la mise en œuvre des projets. La localisation (*locally led development*) n'est pas un slogan, mais une manière de travailler ensemble dans le respect mutuel, de co-construire des projets afin de garantir la pérennité des interventions. Cette approche qui n'est pas exempte de difficultés, voire de tensions, est au centre des modalités de travail de la FGC et le restera.



➤ CAPITALISATION

La publication d'un guide de référence sur les concepts et les outils de la capitalisation des expériences, conçu de manière participative, a pour objectif d'offrir une base commune aux organisations membres du FEDERESO pour mener des démarches de capitalisation. Diverses activités de formation et d'échange seront organisées pour favoriser l'appropriation des outils présentés dans le guide élaboré conjointement avec la Fedevaco. Des formations, notamment en partenariat avec Isango, ainsi que des webinaires de la Plateforme souveraineté alimentaire (PSA) permettront également de renforcer les compétences des membres de la Fédération et du FEDERESO.

➤ INFORMATION

En 2026, plusieurs activités festives et informatives seront mises sur pied pour célébrer le 60^e anniversaire de la Fédération. Ce sera non seulement l'occasion d'éclairer les débats actuels ayant cours dans le secteur de la coopération et de favoriser la compréhension du grand public quant à l'importance de la solidarité internationale ; mais aussi de souligner l'impact des projets soutenus dans les pays du Sud global. La FGC sera présente dans l'espace public en organisant des événements, en participant à des manifestations ainsi qu'en développant des contenus et des collaborations avec Léman Bleu, *Le Courrier* et la *Tribune de Genève*.

➤ COLLABORATION

En Suisse latine, chaque canton dispose d'une fédération cantonale de coopération qui regroupe des organisations actives dans le développement. Environ 250 organisations de développement sont membres de l'une des sept fédérations. Ensemble, elles peuvent compter sur près de 200 expert·e·s bénévoles, fort·e·s d'une solide expérience dans le domaine de la coopération. Depuis 2005, les fédérations se sont organisées en un réseau informel : le FEDERESO. Par cette riche collaboration, elles renforcent mutuellement leurs compétences, celles de leurs organisations membres (OM), elles stimulent la réflexion et la cohérence de leurs actions. Elles sont reconnues en tant que partenaires de la Direction du développement et de la coopération (DDC)¹.

¹ DDC, *Directives de la DDC pour la collaboration avec les ONG suisses*, Berne, mars 2023.

↑ Des agriculteurs et des agricultrices bénéficiaires d'un projet d'agroécologie soutenu par FH Suisse, en partenariat avec Food for the Hungry Burundi, se rendent dans leur champ pour travailler, à Kabarore, au nord du pays. © Jenny Stoecker/Food for the Hungry



02

NOS MISSIONS

Créée en 1966, la Fédération genevoise de coopération (FGC) regroupe 61 organisations² (associations, fondations ou coopératives) de la société civile genevoise actives dans la coopération au développement et/ou la sensibilisation du public à la solidarité internationale et aux enjeux globaux. Les organisations membres de la FGC travaillent en étroit partenariat avec des organisations locales dans les pays d'intervention.

➤ CRÉER DES PONTS AVEC LES POUVOIRS PUBLICS

La FGC joue un rôle d'interface entre ses membres et les collectivités publiques qui les financent. Ces dernières délèguent à la Fédération une partie de leur action de solidarité internationale. La FGC s'appuie sur des partenariats institutionnels avec la Direction du développement et de la coopération (DDC) du Département fédéral des affaires étrangères, le Service de la solidarité internationale du Canton de Genève (SSI), la Délégation Genève Ville solidaire (DGVS) de la Ville de Genève et 25 communes genevoises³.

Ainsi, grâce aux fonds publics, la FGC finance :

- des projets de coopération au développement soumis par ses organisations membres (OM), définis conjointement avec leurs partenaires locaux en Afrique, en Amérique latine et en Asie ;
- des projets d'information de ses membres, ainsi que des activités déployées par la FGC, visant à sensibiliser le public sur les enjeux globaux et la coopération au développement à Genève ;
- des projets de partage des savoirs et de capitalisation, ainsi que d'autres activités coordonnées par la FGC, dans les domaines de la formation et de l'échange d'expériences.

➤ SOUTENIR DES PROJETS DE DÉVELOPPEMENT

À travers les projets de développement, la FGC soutient les actions et les capacités des populations vulnérables pour la réalisation de leurs droits économiques, sociaux et culturels. La Fédération inscrit son action dans le cadre de l'Agenda 2030 des Nations Unies et de ses 17 Objectifs de développement durable (ODD). Elle se mobilise pour tenir l'engagement central de « ne laisser personne de côté » en éliminant l'extrême pauvreté (ODD 1) et en réduisant les inégalités (ODD 10) ; dans tous les projets, elle s'engage fortement pour réaliser l'ODD 5 assurant l'égalité des genres et l'ODD 13 (mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques). La mission de la FGC et de ses membres s'inscrit pleinement dans l'ODD 17 (partenariat pour la réalisation des objectifs).

De plus, les projets actuellement soutenus sur le terrain contribuent principalement à la réalisation des objectifs suivants⁴ : ODD 2 (éliminer la faim et assurer la sécurité alimentaire), ODD 3 (permettre à toutes et tous de vivre en bonne santé), ODD 4 (assurer l'accès de toutes et tous à une éducation et une formation de qualité), ODD 8 (assurer à toutes et tous un travail décent dans le cadre d'une croissance économique partagée et durable), ODD 12 (établir des modes de consommation et de production responsables), ODD 15 (préserver la vie terrestre) et ODD 16 (promouvoir la paix, la justice et des institutions efficaces).

Un label de qualité certifie les projets approuvés par les instances d'analyse et de suivi des projets de la FGC (*voir en page 10*).

Qu'elles se déploient à travers des projets de renforcement de la gouvernance, de développement d'activités génératrices de revenu, d'agroécologie, d'éducation, de formation, de préservation des ressources naturelles et de l'environnement, d'amélioration de la santé, etc., les activités des membres de la FGC bénéficient annuellement à plus de 2 millions d'enfants, de femmes et d'hommes en Afrique, en Amérique latine et en Asie.

← Une formation à la cueillette de champignons dans le cadre d'un projet de gestion communautaire des forêts, soutenu par ADAP en Tanzanie. Celui-ci vise notamment à développer des activités génératrices de revenus par le biais d'une filière de champignons séchés. © ADAP

² Situation au 31 janvier 2025.

³ Situation au 31 décembre 2024.

⁴ La contribution des projets aux ODD est détaillée en page 23.

→ Un projet d'amélioration de la santé des femmes enceintes au Burkina Faso, soutenu par Enfants du Monde. L'ONG a notamment développé une brochure de prévention et de préparation à l'accouchement.

© Koudbi Dimanche Yameogo/Fairpicture

▶ INFORMER ET SENSIBILISER LE PUBLIC

À travers sa mission d'information et de sensibilisation du public, la Fédération met en discussion les enjeux du mal-développement, les questions globales telles que l'impact des changements climatiques sur les populations vulnérables et le contexte des projets, le nexus (articulation entre la coopération au développement et l'aide humanitaire dans les zones en crise) ou la souveraineté alimentaire.

Par là, elle vise à favoriser au Nord l'adoption de comportements justes et responsables, ainsi que des politiques publiques cohérentes et équitables. À Genève, plus de 300 000 personnes par an sont sensibilisées aux enjeux de la coopération. Elles sont également informées des résultats obtenus par les projets que conduisent les organisations membres.

La FGC participe activement au débat sur la politique publique de développement sur les plans local, cantonal, fédéral et international. Elle en partage les enjeux et réflexions au sein de son réseau, ainsi qu'avec le public, les acteurs et les actrices politiques. Elle défend et promeut l'engagement des pouvoirs publics pour la coopération à tous les niveaux, en particulier en atteignant l'objectif internationalement convenu dès 1970 d'y consacrer 0,7% du PIB pour les États et 0,7% du budget de fonctionnement pour les collectivités locales.

▶ PARTAGER LES SAVOIRS ET LES EXPÉRIENCES

La FGC valorise une culture de partage des savoirs et de capitalisation des expériences. Elle se veut une communauté d'apprentissage dans laquelle les membres viennent chercher et apporter savoirs et connaissances. Parce que la qualité se construit aussi sur la base d'échanges constants et en tirant parti des expériences vécues, elle soutient les activités qui permettent de documenter les processus et les leçons apprises dans les projets ; la restitution des acquis pour les populations locales est rendue largement accessible.

La Fédération est également un lieu de formation : elle offre un programme annuel de renforcement des compétences et des appuis concrets liés tant à la formulation et la gestion des actions qu'au renforcement institutionnel (recherche de fonds ou mise en place d'un système de contrôle interne, par exemple). Des thématiques particulières, telles que les questions de genre, la prévention des comportements sexuellement répréhensibles, le nexus, l'appropriation des ODD, les enjeux de l'agroécologie et de la consommation locale, sont régulièrement approfondies.

▶ METTRE À DISPOSITION SES COMPÉTENCES

La Fédération est reconnue comme pôle de compétence dans le domaine de la coopération internationale. Lors de tables rondes, sur les médias sociaux, à travers des publications et dans les médias, au cours de formations, elle partage avec différents publics les connaissances de ses organisations membres, de leurs partenaires de terrain, des personnalités qui siègent dans ses instances, ainsi que des collaboratrices et des collaborateurs de son Secrétariat.

Son savoir-faire est également reconnu dans la gouvernance institutionnelle ainsi que dans la gestion et le suivi des projets. En atteste le nombre croissant de collectivités publiques genevoises qui lui confient tout ou partie de la gestion de leurs fonds alloués à la coopération au développement.

La participation de la FGC au FEDERESO, le réseau des sept fédérations cantonales de coopération internationale de la Suisse latine, permet de développer des réflexions et des projets communs, et de renforcer ainsi les pratiques de chacune des fédérations. •







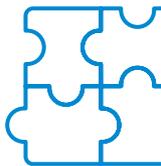
LE LABEL DE QUALITÉ FGC

Le label certifie les projets approuvés par les instances d'analyse et de suivi de la FGC (Commissions technique, de partage des savoirs, d'information et Conseil). Apposé sur un projet, il atteste de sa qualité et ouvre son financement par les pouvoirs publics, via la FGC.

Le label de la FGC s'applique aux trois types de projets soutenus : les projets de développement au Sud, de partage des savoirs, ainsi que de sensibilisation et d'information du public à Genève. Pour obtenir ce label et être financés au moyen de fonds publics par l'intermédiaire de la FGC, les projets doivent répondre aux huit critères suivants :

COHÉRENCE

Les projets sont cohérents par rapport aux enjeux de développement durable définis par l'Agenda 2030 et ses 17 ODD. Ils s'inscrivent dans le cadre politique local, régional ou national des pays dans lesquels ils sont mis en œuvre.



PARTENARIATS

Les partenaires sur le terrain ou à Genève sont solides, reconnus et ancrés dans leur contexte local en fonction de la nature du projet.



EMPOWERMENT

Afin que les personnes et les groupes impliqués développent leur autonomie, les projets s'inscrivent dans une logique d'empowerment qui permet, à terme, leur viabilité par une prise en charge locale ou nationale.



TRAVAIL EN RÉSEAU

Afin que les expériences et connaissances soient partagées et valorisées au sein des organisations, des partenaires et des bénéficiaires, les projets intègrent une dimension d'apprentissage et d'échanges.



CONCERTATION

L'identification des projets garantit une approche concertée entre les organisations membres (OM), leurs partenaires et les bénéficiaires ainsi qu'une prise en compte du contexte et de la problématique.



SÉLECTION

Une procédure exigeante garantit une sélection rigoureuse des projets.



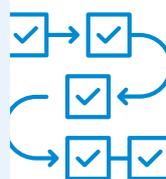
EFFICIENCE

Pour répondre à la problématique et atteindre les objectifs fixés, le projet s'inscrit dans un cadre opérationnel et budgétaire rigoureux qui assure sa faisabilité.

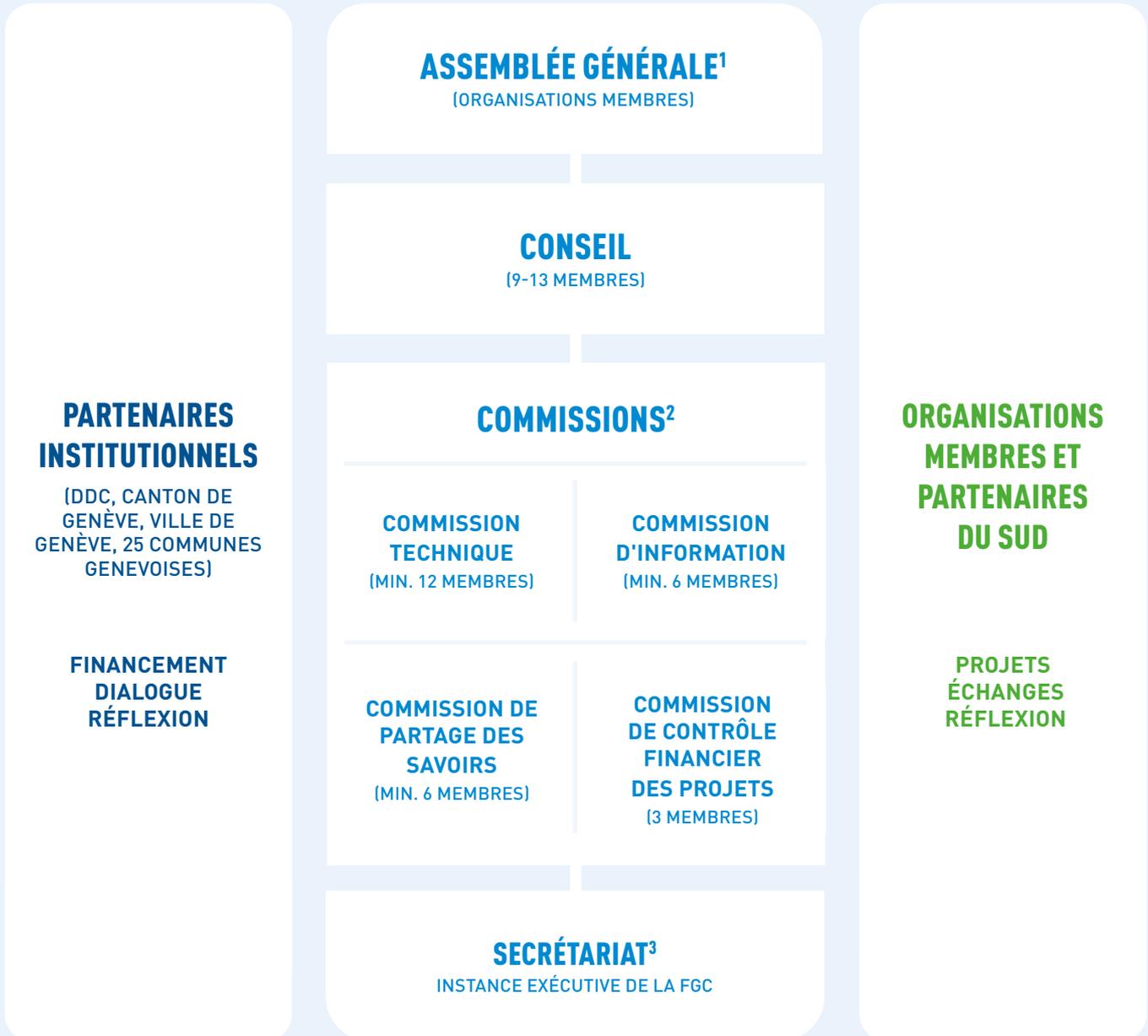


SUIVI-ÉVALUATION

Pour assurer le pilotage et le contrôle du projet, un suivi des activités et des dépenses y relatif est régulièrement assuré, à Genève et/ou sur le terrain. Des évaluations permettent de mesurer l'impact des projets.



ORGANIGRAMME ET SCHÉMA INSTITUTIONNEL DE LA FGC



¹ **Instances décisionnelles :** l'Assemblée générale et le Conseil* (articles 10 à 15 des Statuts de la FGC).

² **Lieux d'examen et de préavis :** les quatre Commissions, technique, d'information, de partage des savoirs et de contrôle financier des projets (articles 16 à 20 des Statuts de la FGC).*

³ **Lieux de mise en œuvre :** le Secrétariat pour la garantie du label de qualité FGC (article 22 des Statuts de la FGC).*

* La FGC ne pourrait exister sans le travail d'une cinquantaine d'expert-e-s bénévoles qui lui consacrent plus de 7000 heures par an, correspondant à l'engagement de quatre collaborateurs et collaboratrices à plein temps. Le travail bénévole permet d'évaluer les projets de développement, d'information et de partage des savoirs, de vérifier les comptes et de définir les orientations stratégiques de la FGC. La Fédération s'appuie également sur le travail d'un Secrétariat composé de neuf collaboratrices et collaborateurs, correspondant à 7,3 postes à plein temps (au 31.01.2024).

→ Avec ses partenaires locaux, urbaMonde soutient des projets d'appui au développement de coopératives d'habitation et d'habitat participatif.
Sur la photo : en Uruguay. © urbaMonde

03

NOTRE VISION ET NOS VALEURS

La FGC a été fondée en 1966 à l'initiative d'une dizaine d'associations, constituées principalement de personnes bénévoles mues par la volonté de s'impliquer pour un monde meilleur, un monde dans lequel toutes et tous pourraient évoluer dans des sociétés justes et équitables en bénéficiant de conditions de vie dignes. Depuis lors, le bénévolat et l'engagement sont au cœur de sa philosophie exprimant les potentialités de la société civile.

Les organisations membres de la FGC, ses instances et son Secrétariat se reconnaissent dans des valeurs communes consignées dans la Déclaration de principes. Ils et elles partagent la volonté de promouvoir la justice sociale et climatique, ainsi que l'égalité entre les genres. Cela, en s'attaquant aux origines de la pauvreté et des inégalités et en participant aux efforts pour remédier aux déséquilibres qui entravent un développement durable et respectueux de l'environnement. Ils et elles font également preuve d'un engagement commun pour promouvoir la solidarité internationale auprès de la population genevoise, des collectivités publiques, des acteurs et actrices politiques.



◆ SOLIDARITÉ ET PARTENARIATS : VALEURS CARDINALES

La solidarité est une valeur cardinale pour la FGC. Les maillons verts et bleus de son graphisme illustrent la chaîne de solidarité qui caractérise la Fédération. Son travail permet de créer des ponts entre les représentant-e-s des collectivités publiques genevoises, les partenaires du Sud et les bénéficiaires des projets par le biais des organisations membres. Tous les acteurs et actrices impliqué-e-s recherchent et construisent ensemble des solutions adaptées au contexte local, en privilégiant des valeurs humanistes et en favorisant un échange constant.

◆ JUSTICE SOCIALE ET CLIMATIQUE

La justice climatique est devenue centrale pour la coopération internationale en raison des conséquences du dérèglement climatique, injustement supportées par les populations de certains pays du Sud, alors que les pays du Nord sont bien plus responsables des émissions de gaz à effet de serre. Les dégâts causés par ces dérèglements (intensification de la sécheresse et des inondations notamment) altèrent des années d'efforts et de progrès réalisés par les projets de coopération au développement en matière de lutte contre la pauvreté et d'amélioration de la qualité de vie des populations vulnérables. La FGC s'engage à agir sur deux niveaux : limiter les conséquences du dérèglement climatique par la réduction des gaz à effets de serre et, à travers les projets, soutenir les pays et populations les plus vulnérables par le renforcement des capacités d'adaptation et de la résilience. La Fédération adhère aux principes de la **Théorie du Donut**⁵, développée par l'économiste Kate Raworth : ce modèle fixe un plafond écologique aux activités humaines pour ne pas dépasser les neuf limites planétaires et définit un plancher social correspondant aux besoins vitaux des individus. Entre ces deux limites se situe un espace à la fois écologiquement sûr et socialement juste – qui prend la forme d'un donut – dans lequel l'humanité peut s'épanouir. En permettant d'articuler les valeurs de justice sociale et climatique avec les ODD, ce modèle est parfaitement adapté au secteur de la coopération au développement. Amener l'humanité dans l'anneau

⁵ La Théorie du Donut, Kate Raworth, Éditions J'ai lu, 2023.



du Donut nécessite en effet une réduction massive des inégalités, l'amélioration des conditions de vie des personnes les plus précarisées et la préservation de la planète ici et dans les pays du Sud global, qui sont précisément trois objectifs poursuivis par la coopération.

➤ ÉQUITÉ ET ÉGALITÉ DE GENRE

Forte des valeurs universelles d'égalité et de dignité qu'elle promeut, la FGC s'engage résolument en faveur de l'égalité de genre dans les projets comme dans son fonctionnement à Genève, conformément à l'ODD 5. Les projets que ses organisations membres lui soumettent sont passés au crible d'une grille de lecture qui s'assure qu'ils tiennent tous compte de cette dimension. Au niveau de son Secrétariat, la politique des ressources humaines garantit l'égalité, salariale notamment, entre les collaborateurs et les collaboratrices, et favorise la conciliation entre vie professionnelle et vie privée; le langage inclusif est utilisé dans l'ensemble des textes. Une politique de prévention des comportements sexuels répréhensibles est appliquée par la Fédération et ses organisations membres. La construction de relations équitables entre les genres constitue en effet l'un des critères de développement durable d'une société.

➤ ÉTHIQUE ET TRANSPARENCE

Les valeurs de la FGC s'incarnent dans sa vie interne. Celle-ci se base sur la diversité et la complémentarité de ses membres et partenaires. La pluralité des opinions et leur mise en commun dans le respect de valeurs partagées sont constitutives de la Fédération. Chaque organisation membre doit pouvoir se sentir respectée dans ses idées et ses activités, et se reconnaître dans l'action de la FGC. En cohérence avec les principes de bonne gouvernance qu'elle défend, la FGC veille au fonctionnement transparent, cohérent et efficient de ses instances bénévoles et salariées. Elle promeut des standards éthiques exigeants, définis dans un Code de conduite pour la prévention et la lutte contre les abus de pouvoir et les irrégularités. •

NOS VALEURS

- ★ SOLIDARITÉ
- ★ JUSTICE SOCIALE ET CLIMATIQUE
- ★ PARTENARIAT
- ★ ÉQUITÉ ET ÉGALITÉ DE GENRE
- ★ CONFIANCE, RESPECT, PARTICIPATION ET DÉMOCRATIE
- ★ RESPONSABILITÉ, COMPÉTENCE
- ★ BÉNÉVOLAT

04

NOS PARTENARIATS



Afin de réaliser le programme de l'Agenda 2030, le 17^e Objectif de développement durable (ODD) implique de

développer des partenariats locaux et globaux entre les gouvernements, les organisations internationales, le secteur privé (dont l'économie sociale et solidaire), les milieux académiques ou scientifiques, les acteurs et actrices de la société civile. La FGC contribue à la réalisation de cet ODD.

Précurseur et innovant dans ce domaine, la FGC se situe depuis son origine au cœur d'un réseau de partenariats, qui a évolué et s'est enrichi au fil du temps :

▶ PARTENARIAT ENTRE LES ORGANISATIONS MEMBRES ET LEURS PARTENAIRES DANS LE SUD

Les projets s'inscrivent dans une volonté de participation, de pérennisation et de construction d'un avenir meilleur sur le terrain, à travers le droit à la santé, à l'éducation, des emplois locaux, la valorisation des ressources locales, l'autonomie agroalimentaire et énergétique, une gouvernance participative. Les partenaires de terrain sont des organisations de la société civile fortement ancrées dans le contexte local, ce qui leur permet de proposer des réponses adaptées aux besoins des populations. La FGC a ainsi joué un rôle précurseur dans la localisation de l'aide, qu'elle porte dans son ADN et qui sera encore renforcée. De plus, dans la mesure du possible, les ONG partenaires travaillent en collaboration avec les autorités du pays dans lequel elles interviennent ; elles cherchent à arrimer leurs actions dans un cadre de référence local, régional ou national. La FGC encourage le travail avec du personnel local plutôt qu'avec des collaborateurs et collaboratrices expatrié·e·s.



➤ PARTENARIAT ENTRE LES ORGANISATIONS MEMBRES QUI CONSTITUENT LA FÉDÉRATION

La FGC existe par et pour ses membres, elle représente la mise en commun de valeurs, de méthodes et d'expériences partagées. Il importe que notre Fédération soit conviviale et apporte un plus à tous ses membres : elle permet ainsi de mutualiser les savoirs, les analyses et d'exprimer des valeurs communes. Ce partenariat permet un partage des rôles dans la recherche de financement : à la FGC de rassembler des fonds publics, aux organisations membres de lever des fonds auprès du grand public, de fondations privées ou d'autres donateurs et donatrices.

➤ PARTENARIAT ENTRE LA FGC ET LES POUVOIRS PUBLICS

Les collectivités publiques confient à la FGC une partie, parfois très importante, de leur budget dévolu à la solidarité internationale, dont la continuité n'est jamais garantie et doit être en permanence revendiquée. Or la Genève internationale ne serait pas ce qu'elle est sans son volet citoyen, engagé aux côtés des personnes démunies du Sud. À ce titre, la FGC salue les articles de la Constitution cantonale inscrivant la solidarité internationale et la complémentarité de l'action de la société civile et des pouvoirs publics parmi les missions des

collectivités publiques ; cette complémentarité constitue la spécificité du modèle FGC. Avec ses collectivités publiques partenaires, la FGC développe des relations fortes, fondées sur la confiance et la transparence, notamment lors de sa Conférence annuelle et en fonction des engagements contractuels définis. Elle entretient aussi des liens avec les actrices et acteurs politiques suisses, en particulier les élu-e-s genevois-es aux niveaux communal, cantonal et fédéral.

➤ PARTENARIAT ENTRE LES FÉDÉRATIONS LATINES DE COOPÉRATION

Dans les cantons romands et au Tessin, sept fédérations cantonales de coopération regroupent environ 250 ONG réunies au sein du FEDERESO. Elles ont en commun d'assurer la qualité et la pertinence des projets qu'elles soutiennent. Le FEDERESO a pour objectifs de favoriser les échanges entre les fédérations cantonales et leurs OM, de tirer parti d'effets de synergies, de partager les compétences, de conduire des projets d'intérêt commun, d'assurer une veille stratégique sur les enjeux de la coopération internationale, de représenter les fédérations cantonales dans d'autres réseaux, tels que la NGO-Plattform⁶.

➤ PARTENARIATS NON INSTITUTIONNELS AVEC LES MILIEUX ACADÉMIQUES ET DE LA FORMATION

Ces dernières années, la FGC a développé de nouveaux partenariats innovants. Elle a resserré ses liens avec le centre Isango, mettant à disposition de ses membres un riche catalogue de formation, permettant de renforcer leurs compétences et de mieux partager les savoirs. Elle a aussi concrétisé des collaborations avec des hautes écoles comme l'HEPIA (Haute École du paysage, d'ingénierie et d'architecture de Genève), l'IHEID (Institut de hautes études internationales et du développement), la HETS (Haute École de travail social de Genève) ou l'Université de Genève. Ces collaborations permettent d'élargir les réflexions sur les enjeux globaux, elles seront encore développées.

➤ PARTENARIATS AVEC DES ONG, DES ASSOCIATIONS, DES MÉDIAS, DES FONDATIONS PRIVÉES, LE SECTEUR DE L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE, AINSI QUE LA CULTURE

Des partenariats ont également été noués avec des médias locaux (Léman Bleu, la *Tribune de Genève*, *Le Courrier*). Ces collaborations permettent de diffuser les réflexions et l'information sur les projets des OM auprès d'une large audience. Les collaborations avec des acteurs du secteur associatif, comme la Maison internationale des associations (MIA), engendrent également d'intéressantes synergies. Celles avec les acteurs culturels comme le festival Filmar en Amérique Latine, vecteurs à la fois de développement, de sensibilisation et d'engagement, seront également favorisées. •

⁶ Voir l'objectif spécifique 5, en page 38.



← Au Sénégal, en Basse-Casamance, un projet soutenu par le CEAS-Genève de renforcement de la résilience économique et environnementale des zones côtières, les plus vulnérables au changement climatique. Sur la photo, une formation en aquaculture. © CEAS



05

LE CONTEXTE DE NOS ACTIONS

Le Programme stratégique 2025-2028 de la FGC est ancré dans un environnement géopolitique fragmenté et instable, radicalement transformé par rapport à la période quadriennale précédente. Le contexte est marqué par une succession de crises qui modifient les rapports de force au niveau international et polarisent les cadres politiques nationaux. S'y ajoutent de fortes tensions sur les budgets de la coopération au développement, en Suisse et dans les pays de l'OCDE. Celles-ci résultent des déficits des finances publiques issus de la pandémie de Covid-19, de nouvelles orientations politiques et des réallocations budgétaires au profit de la sécurité.

En conséquence de ces crises, la gestion des projets évolue. Impactés par le changement climatique, les projets de développement, notamment dans l'agroécologie, la protection de la biodiversité, la gestion de l'eau, doivent proposer des solutions d'adaptation aux populations locales. Dans les contextes fragiles ou de crise, la mise en œuvre de l'approche du nexus, par laquelle les domaines de la coopération au développement et de l'aide humanitaire collaborent davantage, se renforce. Son opérationnalisation sera l'un des points forts de la période 2025-2028. L'enjeu de la localisation de l'aide, le rôle accru donné aux actrices et acteurs locaux ainsi que l'ancrage des projets dans les régions d'intervention seront également au centre des préoccupations.

← Les diplômé-e-s d'une école qui forme des jeunes en situation de vulnérabilité à la gastronomie, créant pour eux et elles des opportunités professionnelles, tout en revalorisant le patrimoine alimentaire et les produits issus de l'agriculture biologique. Un projet soutenu par E-CHANGER en Bolivie. © E-CHANGER

CONTEXTE INTERNATIONAL : INCERTITUDE ET INSÉCURITÉ

Sur le plan international, de nombreuses crises se succèdent et se superposent, recomposant le paysage géopolitique :

- de **nouvelles fractures idéologiques** apparaissent entre des systèmes démocratiques qui semblent s'essouffler et la montée, en puissance et en nombre, de régimes autoritaires ou populistes. Les droits humains fondamentaux, la place et le droit des femmes ainsi que la liberté d'expression des médias ou d'organisations de la société civile sont mis sous forte pression. La Stratégie de coopération internationale de la Suisse précise que **l'indice de démocratie est en baisse** et souligne que « le recul démocratique et les tendances autoritaires entraînent une érosion des droits civils, politiques, économiques, sociaux et culturels ». Les femmes et les minorités sont les plus touchées ;
- **le multilatéralisme est en crise et se fragmente**. La guerre en Ukraine, depuis février 2022, a redessiné les rapports de force géopolitiques au sein des Nations Unies. L'influence des BRICS s'est fortement renforcée, de nombreux pays du Sud global se démarquant des positions des pays occidentaux. Cette situation modifie les relations entre les pays donateurs de l'aide publique au développement et les pays qui en bénéficient. Comme le note le Conseil fédéral dans sa stratégie de politique extérieure⁷, « le monde devient moins global, moins occidental et moins démocratique » ;
- **le changement climatique s'amplifie**, touchant aux fondements même de notre existence. Il a des conséquences irrémédiables sur l'environnement, menace gravement la production alimentaire mettant en péril les moyens de subsistance, impacte la santé et le bien-être de tous les êtres vivants (humains, animaux et plantes). Le dérèglement climatique affecte particulièrement les populations les plus vulnérables des pays du Sud alors qu'elles n'en sont guère responsables. La Banque mondiale estime entre 32 et 132 millions le nombre de personnes qui pourraient tomber dans l'extrême pauvreté pour des raisons climatiques d'ici à 2030 et jusqu'à 216 millions le nombre de personnes déplacées à l'intérieur de leur pays d'ici à 2050⁸ ;
- **les tensions inflationnistes** dues à la crise en Ukraine se sont ajoutées à celles engendrées par la **pandémie de Covid-19** dont les impacts se font encore sentir sur les économies. Voici plus de vingt ans que l'on n'avait pas vu une envolée aussi soudaine, généralisée et élevée de l'inflation, touchant en particulier le prix des céréales, de l'énergie et d'autres matières premières. Alors que ses causes varient d'un pays à l'autre, sa résurgence continuera d'aggraver les inégalités, tant à l'intérieur des pays qu'entre eux ;
- **l'instabilité politique s'est fortement accrue, renforçant l'insécurité**. **En Afrique**, des coups d'État ont secoué plusieurs pays, dont le Mali, le Burkina Faso, le Niger ou le Gabon. Le ressentiment envers les États occidentaux, en particulier la France, a été attisé, déstabilisant l'ensemble du Sahel et entraînant des déplacements massifs de populations civiles. D'autres régions, comme l'Afrique des Grands-Lacs, sont également soumises à de fortes tensions armées. Cette situa-

⁷ Cité dans la Stratégie de coopération internationale de la Suisse mise en consultation en juin 2023 (p. 2).

⁸ World Bank Group (2002), Groundswell, Part 2: Acting on Internal Climate Migration, cité dans la Stratégie de coopération internationale de la Suisse mise en consultation en juin 2023 (p. 10).

tion modifie les relations entre les pays donateurs de l'aide publique au développement et les pays qui en bénéficient. **En Amérique latine**, des crises politiques ont secoué l'Équateur, l'Argentine ou le Pérou, aggravant les conditions de vie des populations marginalisées.

- La politique menée par Donald Trump, président des **États-Unis** depuis le 20 janvier 2025, déstabilise la coopération internationale et les équilibres mondiaux.

Ces facteurs cumulés ont une influence négative sur le **Programme de développement durable** des Nations Unies, cadre de référence pour la coopération au développement. Les résultats ne sont pas au rendez-vous : selon le Rapport sur les objectifs de développement durable 2023, « les progrès de plus de 50 % des cibles des ODD sont faibles et insuffisants ; pour 30 %, ils stagnent ou reculent. Ce sont les cibles-clefs sur la pauvreté, la faim et le climat qui sont touchées⁹. » À titre d'exemple, le nombre de personnes vivant dans l'extrême pauvreté a augmenté pour la première fois depuis trente ans¹⁰.

CONTEXTE NATIONAL : DES BUDGETS SOUS PRESSION

La Stratégie de coopération internationale de la Suisse pour 2025-2028, présentée par le Conseil fédéral et adoptée par le Parlement en décembre 2024, est dotée de quatre crédits d'engagement pour un montant total de 11,12 milliards de francs, dont 9,51 milliards pour la coopération au développement et l'aide humanitaire¹¹. Cette stratégie prévoit une inflexion et une réallocation des fonds fédéraux vers l'aide humanitaire d'urgence, au détriment de projets de développement qui soutiennent le changement sur un plus long terme. Cela représente une évolution de la stratégie de la coopération suisse tendant à apporter une réponse plus immédiate aux crises en lieu et place d'un positionnement plus prospectif et ambitieux. À cela s'ajoute la décision d'attribuer un crédit de 1,5 milliard de francs à la reconstruction de l'Ukraine, prélevé sur le budget de coopération internationale au détriment du Sud global. Lors de la consultation, la FGC, comme de nombreux autres participants à la procédure, avait plaidé pour un crédit budgétaire séparé sans avoir gain de cause¹². De surcroît, la décision de la DDC dite de « focalisation géographique » limite la liberté d'utilisation des fonds pour les ONG au bénéfice d'une contribution de base : elle vise à concentrer les crédits dans les régions prioritaires de la Suisse, en Afrique notamment, et limite fortement l'utilisation des fonds de la DDC pour les projets dans d'autres zones, comme l'Amérique latine.

Des coupes supplémentaires affectent les montants dédiés à la coopération internationale : certaines en raison de transferts décidés par le Parlement pour renforcer le budget de l'armée, d'autres liées au frein à l'endettement. Un train d'économie de trois milliards de francs est en effet prévu pour les années 2026-2030 sur le budget de la Confédération, afin d'assainir les finances fédérales déficitaires.

Dans ce contexte, Alliance Sud et de nombreuses ONG, dont la FGC, ont mené, dès septembre 2023, une campagne baptisée

#Soyons solidaires maintenant, qui a plaidé pour un engagement fort dans la coopération au développement, au nom de la justice climatique et sociale. Dès septembre 2024, dans la perspective des débats aux Chambres fédérales, plusieurs actions ont été menées par les ONG dans l'espace public et sur les réseaux sociaux incitant le public à tirer une alarme de solidarité, afin d'alerter les parlementaires des conséquences sur le terrain des coupes envisagées.

Par ailleurs, la FGC et le FEDERESO continueront de se mobiliser pour que l'objectif fixé en 1970, par les Nations Unies, soit respecté : il prévoit que chaque pays industrialisé consacre 0,7 % de son revenu national brut à l'aide publique au développement. Or, l'aide publique au développement (APD) de la Suisse s'élevait en 2023 à 0,43 % du revenu national brut (hors coûts d'asile)¹³.

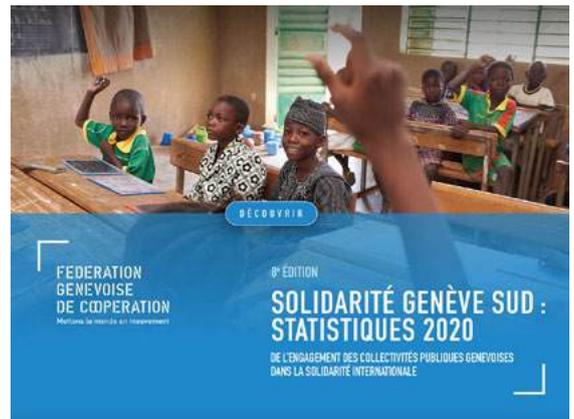
CONTEXTE GENEVOIS : FORT ENGAGEMENT POUR LA SOLIDARITÉ INTERNATIONALE

Au niveau genevois, la situation est plus positive. Les collectivités publiques genevoises, le Canton de Genève, la Ville de Genève et les communes, se montrent généreuses en matière d'aide publique au développement, en comparaison avec d'autres cantons. Selon les statistiques de la DDC pour 2023¹⁴, sur un total de près de 113 millions de francs alloués par les cantons et les communes au titre de l'aide publique au développement, Genève a versé 81,4 millions.



À Genève, depuis 2001, la loi cantonale sur le financement de la solidarité internationale prescrit que le Canton « consacre au moins 0,7% de son budget annuel de fonctionnement à la solidarité internationale, particulièrement en soutenant des projets de coopération, d'aide au développement, de promotion de la paix et de défense des droits sociaux et de la personne ». Ce taux de 0,7% fait office de boussole pour l'ensemble des collectivités publiques. La FGC reste pourtant vigilante : le dernier baromètre statistique publié par la Fédération en 2021 a montré que plusieurs communes genevoises s'éloignent de l'objectif de 0,7% (voir ci-contre). •

- 9 unstats.un.org/sdgs/report/2023/The-Sustainable-Development-Goals-Report-2023_French.pdf
- 10 World Bank Group, *Poverty and Shared Prosperity*, 2022.
- 11 Communiqué de presse du 17.12.2024, Assemblée fédérale.
- 12 www.fgc.ch/la-une/la-fgc-deploire-une-claire-inflexion-au-profit-de-laide-humanitaire.
- 13, 14 DDC, Statistiques en ligne de l'aide publique au développement de la Suisse en 2023, consulté le 23.01.2025.



La 8^e édition des statistiques de l'engagement des collectivités publiques genevoises dans la solidarité internationale *Solidarité Genève Sud* peut être consultées en ligne via le code QR ci-contre.

↓ Un projet soutenu par E-CHANGER avec la Marche mondiale des femmes (MMF) pour renforcer les droits et la résilience économique des femmes, au Brésil, à travers la mobilisation populaire. Photo : Marche des « Margaridas » à Brasília. © Maria Clara Adams



↓ Un réservoir d'eau construit dans le cadre d'un projet de gestion et de récupération des eaux de pluie, soutenu par l'IRHA au Sénégal. © IRHA
 ↓ Le stand de la FGC au forum des organisations membres à l'HEPIA, dans le cadre de la manifestation sur le climat et la coopération, en 2024. © David Wagnières





LA COOPÉRATION AU DÉVELOPPEMENT, UNE POLITIQUE PUBLIQUE DE PLEIN DROIT

La coopération au développement est une politique publique inscrite dans les textes fondateurs de la politique fédérale, cantonale et municipale. Elle doit être reconnue comme telle, valorisée et renforcée.

↑ Un projet soutenu par urbaMonde et son partenaire l'Asian Coalition for Housing Rights (ACHR) pour renforcer le réseau de l'habitat participatif et le droit au logement en Asie. Photo : un atelier participatif au Bangladesh.

© urbaMonde

AU NIVEAU FÉDÉRAL

Constitution fédérale (1999), article 54, alinéa 2 : « La Confédération s'attache à préserver l'indépendance et la prospérité de la Suisse ; elle contribue notamment à soulager les populations dans le besoin et à lutter contre la pauvreté ainsi qu'à promouvoir le respect des droits de l'homme, la démocratie, la coexistence pacifique des peuples et la préservation des ressources naturelles. »

Loi sur la coopération au développement et l'aide humanitaire (1976), article 2, alinéa 1 : « La coopération au développement et l'aide humanitaire internationales expriment la solidarité qui figure au nombre des principes régissant les relations de la Suisse avec la communauté internationale et répondent à la situation d'interdépendance qui existe entre les diverses parties du monde. [...] ».

Alinéa 2 : « Les mesures prises en vertu de la présente loi tiennent compte de la situation des pays partenaires ainsi que des besoins des populations auxquelles elles sont destinées. »

Article 5, alinéa 1, Buts : « La coopération au développement soutient les efforts des pays en développement en vue d'améliorer les conditions de vie de leurs populations. Elle doit contribuer à mettre ces pays en mesure d'assurer leur développement par leurs propres forces. Elle tend, à long terme, vers un meilleur équilibre au sein de la communauté internationale. » **Alinéa 2 :** « Elle soutient en priorité les efforts des pays en développement, régions et groupes de population les plus défavorisés. Elle encourage notamment : a) le développement rural ; b) l'amélioration alimentaire, en particulier par les cultures vivrières destinées à la consommation locale ; c) la promotion de l'artisanat et de la petite industrie locale ; d) la création d'emplois ; e) la recherche et le maintien d'un équilibre écologique et démographique. »



AU NIVEAU CANTONAL

Constitution genevoise (2012), article 146, alinéa 1 : « L'État soutient la vocation internationale de Genève en tant que centre de dialogue, de décision et de coopération internationale, fondé sur la tradition humanitaire et le droit, ainsi que sur les valeurs de paix et de solidarité. » **Alinéa 2 :** « Il mène une politique de solidarité internationale soutenant la protection et la réalisation des droits de l'homme, la paix, l'action humanitaire et la coopération au développement. »

Constitution genevoise, article 211 : « L'État reconnaît et soutient le rôle des associations et du bénévolat dans la vie collective. Il respecte l'autonomie des associations. Il peut nouer des partenariats pour des activités d'intérêt général. »

Loi sur le financement de la solidarité internationale (2001), article 1, Objectif : « La République et Canton de Genève, en tant que cité internationale reconnue pour sa vocation de défense de la paix et de coopération internationale, s'engage à mener une politique active en faveur de la solidarité internationale. » **Article 2, Moyens :** « Pour concrétiser l'objectif mentionné à l'article 1, la République et Canton de Genève consacre au moins 0,7% de son budget annuel de fonctionnement à la solidarité internationale, particulièrement en soutenant des projets de coopération, d'aide au développement, de promotion de la paix et de défense des droits sociaux et de la personne. »

AU NIVEAU COMMUNAL

Règlement d'application du dispositif relatif aux subventions dédiées à la solidarité internationale, de la Ville de Genève (2012, révisé en 2024), article 3, Priorités de la Ville, alinéa 2, Coopération au développement : « Les projets soutenus par la Ville, ou réalisés directement par elle, doivent contribuer à la promotion d'un développement autonome et durable, à la réduction de la pauvreté et des inégalités sociales et à la promotion de la paix. Ces projets, principalement dans les pays en développement, concernent notamment : a) le développement urbain ; b) la souveraineté alimentaire, en particulier par la promotion d'une agriculture durable et les cultures vivrières ; c) la promotion de l'artisanat, de la petite industrie locale, par des activités génératrices d'emplois ; d) le développement d'activités sociales, éducatives tout au long de la vie, de formation professionnelle et dans le domaine de la santé ; e) les techniques pour une utilisation plus rationnelle de l'énergie, l'accès à l'eau, l'assainissement et les nouvelles technologies de l'information et de la communication. »

Article 22, alinéa 1, Fédération genevoise de coopération : « La Fédération, qui regroupe des associations actives dans la solidarité internationale, est reconnue comme un partenaire privilégié de la Ville et un centre de compétence. »

Article 30, alinéa 1, Ressources : « Le montant global de la dotation budgétaire est fixé annuellement par le Conseil municipal sur proposition du Conseil administratif. Il doit en principe correspondre à terme à 0,7% du budget de fonctionnement total de la Ville (amortissements compris, imputations internes exclues). »

- Solide réseau de partenaires locaux.
- Augmentation du nombre de collectivités publiques partenaires et des fonds.
- Atteinte des indicateurs du Programme stratégique 2021-2024, s'agissant de la dynamique institutionnelle, de la qualité des projets de développement, du partage des savoirs et de l'information au public.
- Reconnaissance de la FGC comme pôle de compétence par ses différents partenaires.
- Développement d'une grille d'analyse pour mesurer la qualité du pilotage des projets.
- Prévention renforcée vis-à-vis des comportements sexuels répréhensibles avec la mise en place d'un programme ad hoc.
- Mise en place d'un Code de conduite pour la prévention et la lutte contre les abus de pouvoir et les irrégularités, en collaboration avec le FEDERESO.
- Réflexion approfondie menée sur le nexus.
- Renforcement de la communication avec la mise en ligne d'un nouveau site.
- Possibilités de formation renforcées grâce à un programme annuel de formation développé avec Isango et à la gratuité pour les membres des instances et des OM.
- Optimisation des processus de gestion grâce à l'implémentation d'outils informatiques performants.

FORCES

OPPORTUNITÉS

- Autonomie renforcée des partenaires locaux, y compris sur le plan financier.
- Confiance des collectivités publiques partenaires envers la FGC.
- Renforcement du FEDERESO permettant un partage des connaissances et une réflexion en commun sur l'évolution de la coopération.
- Potentiel de partenariat avec des institutions académiques ou culturelles (IHEID, HEPIA, par exemple).

Source : ce bilan a été établi lors du processus participatif conduit avec les instances et les OM de la FGC en 2023.

06

BILAN DE LA PÉRIODE 2021-2024

- Inadéquation des montants pour les frais de fonctionnement au regard de l'augmentation du nombre de collectivités publiques partenaires, des fonds sous gestion et du nombre de projets soutenus.
- Manque d'opérationnalisation du nexus.
- Difficultés des ONG s'appuyant sur du bénévolat face à la professionnalisation accrue du secteur.
- Défis liés au bénévolat (comment assurer la relève ? Tournus dans les instances, par exemple).
- Défis relatifs aux nouvelles demandes d'adhésion dans le contexte d'un budget limité et compte tenu de l'exigence des critères de la FGC.

FAIBLESSES

MENACES

- Contexte de polycrise (conflits et sécurité, environnement et changement climatique, insécurité alimentaire, inflation, conséquences de la pandémie du Covid-19, etc.).
- Diminution des fonds alloués à la coopération au développement en Suisse et dans les pays de l'OCDE.
- Réallocation des fonds vers l'aide humanitaire.
- Espace démocratique restreint pour la société civile locale.
- Insécurité croissante sur le terrain pour les actrices et acteurs de la coopération internationale.

LES SECTEURS D'ACTIVITÉ DES PROJETS (ODD)

L'Agenda 2030 et ses 17 Objectifs de développement durable (ODD) forment le cadre de référence mondial dans lequel s'inscrivent la solidarité internationale et le travail de la FGC. L'ambition globale de ce programme onusien traduit universalité et transversalité, soit la reconnaissance des liens entre les différentes dimensions du développement. La mise en œuvre de l'Agenda 2030 doit donc prendre en compte ces

connexions ou « interrelations » entre les différents objectifs (qu'elles soient positives ou négatives). Les projets conduits dans les pays d'intervention par les organisations membres de la FGC s'inscrivent dans la plupart des ODD (les chiffres de l'infographie présentent les données de 2023). La lutte contre la pauvreté est une préoccupation générale de tous les projets et la FGC encourage en particulier à considérer l'égalité des genres comme un axe transversal. •



*P = Nombre de projets qui contribuent à la réalisation de cet ODD. La plupart des projets s'ancrent dans plusieurs objectifs. À titre d'exemple, 50 projets se réfèrent à l'ODD 5 (égalité de genre), c'est-à-dire que 41% des projets soutenus par la FGC participent à son atteinte.



07

PERSPECTIVES ET PRIORITÉS POUR LA PÉRIODE 2025-2028

Pour la période 2025-2028, la FGC se positionne comme un pôle de compétence en matière de coopération internationale qui entend contribuer à l'atteinte des 17 Objectifs de développement durable (ODD) en créant des ponts entre les collectivités publiques (Confédération, cantons et communes), ses organisations membres et leurs partenaires de terrain. Le réseau de la FGC compte 61 organisations membres, une cinquantaine d'expert-e-s bénévoles siégeant dans les diverses instances et un Secrétariat d'une dizaine de collaborateurs et de collaboratrices.

La stratégie 2025-2028 poursuit le programme quadriennal précédent et approfondit les quatre objectifs spécifiques suivants :

- **renforcer** la dynamique institutionnelle des organisations membres, améliorer les processus internes et faciliter les collaborations avec les différents partenaires ;
- **garantir** la qualité des projets de coopération au développement, présentés par les OM et leurs partenaires locaux, en soutenant les dynamiques locales et en tenant compte du contexte ;
- **stimuler** la réflexion et les échanges pour renforcer les compétences des membres de la FGC et des différents partenaires de son réseau, favoriser la qualité des projets et la capacité d'innovation ;
- **sensibiliser et informer** le public genevois des enjeux globaux et de la nécessité d'une coopération forte, en s'adressant en particulier au grand public, aux jeunes, aux acteurs et actrices politiques, ainsi qu'aux milieux spécialisés.

Avec l'adoption des Directives de la Direction du développement et de la coopération (DDC) pour la collaboration avec les ONG suisses en juillet 2019, actualisées en mars 2023, les fédérations cantonales (FC) ont gagné en visibilité puisqu'elles forment désormais une catégorie propre. En 2023, les sept fédérations ont soutenu 290 projets de coopération internationale dont 1,5 million de personnes ont bénéficié dans les pays partenaires. Le financement de ces projets est rendu possible par le partenariat noué, au niveau cantonal, avec neuf cantons et 122 communes, dont les fédérations sont des interlocutrices privilégiées.

Pour la période 2025-2028, les sept fédérations cantonales¹⁵ ont présenté une demande commune pour l'obtention d'une contribution de base de la DDC. Cette démarche vise à renforcer les collaborations entre les fédérations et leurs organisations membres. Elle a conduit à l'ajout d'un cinquième objectif commun dans les programmes stratégiques :

- grâce à leur organisation en réseau, les fédérations cantonales optimisent leurs actions et celles de leurs organisations membres en prenant en compte les changements de la coopération internationale dans un contexte de polycrise.

LES POINTS FORTS POUR LA PÉRIODE 2025-2028 SONT LES SUIVANTS :

Les 60 ans de la FGC et la révision de la Déclaration de principes

La FGC, qui célébrera son 60^e anniversaire en 2026, va renforcer sa présence dans l'espace public à cette occasion et mener une réflexion sur les enjeux de la coopération au développement dans un monde en mutation. Un monde dans lequel le

← Un projet de renforcement des capacités scolaires et sociales d'enfants vulnérables, notamment à travers l'art, soutenu par le MCI et l'Association culturelle cinéma amazonien (ACCA) en Amazonie péruvienne. © MCI

15 Année de création et nom des fédérations : 1966 – Fédération genevoise de coopération [FGC] ; 1989 – Fédération vaudoise de coopération [Fedevaco] ; 1994 – Fédération interjurassienne de coopération et développement [FICD] ; 1998 – Federazione delle ONG della Svizzera italiana [FOSIT] ; 2000 – Valais Solidaire ; 2003 – Fribourg-Solidaire ; 2008 – Latitude 21 [Fédération neuchâteloise de coopération].

développement durable se déploie désormais dans ses trois dimensions : sociale, économique et environnementale. Divers espaces de réflexion, d'information et d'échanges seront aménagés afin de comprendre les changements et de les analyser pour pouvoir faire évoluer les pratiques. Ce processus réflexif devrait mener à la révision de la Déclaration de principes, dont la dernière version date de plus de vingt ans (juin 2003). Une attention particulière sera réservée à l'évolution des interactions entre aide humanitaire, coopération au développement et maintien de la paix (nexus), à la localisation de l'aide et à l'appropriation nationale, ainsi qu'à la prise en compte de la dimension climatique dans la gestion institutionnelle et la mise en œuvre des projets.

Localisation de l'aide et renforcement des partenaires

Durant la période 2021-2024, une réflexion prospective a été lancée sur la nature du partenariat entre les ONG du Nord et du Sud en tenant compte de l'évolution de la coopération au développement et des débats accrus dans les pays du Sud sur les questions de localisation et de « décolonisation » de l'aide ; le soutien issu des pays du Nord, appliquant des règles de gestion et de redevabilité issues de la culture occidentale, reste parfois perçu comme une marque de domination. L'importance de la thématique de la localisation s'est renforcée, bien qu'elle figure depuis toujours au cœur des modalités de travail de la Fédération : depuis sa création, celle-ci affirme le rôle clé des partenaires locaux dans la conception et la mise en œuvre des projets, en partenariat avec les OM. L'apport des partenaires de terrain dans les activités d'information et de partage des savoirs à Genève sera encore renforcé. De même que les partages de bonnes pratiques entre partenaires de différents pays d'intervention.

Durant la période 2025-2028, la réflexion sera approfondie afin d'encourager les partenaires du Sud engagés dans des projets de développement à renforcer leurs actions de plaidoyer sur les politiques nationales touchant à leur domaine de compétence (par exemple les politiques publiques de l'éducation, de la santé, de l'agriculture, du logement). Il s'agit là de favoriser le dialogue politique entre autorités et partenaires sociaux. De plus, le renforcement institutionnel des partenaires continuera à être soutenu, en cherchant notamment à améliorer, dans les cas où cela est pertinent, leurs capacités à mobiliser des

ressources de financement pour les projets en cours. À terme, l'objectif est de viser leur autonomie.

Par ailleurs, les initiatives de capitalisation d'expériences avec les partenaires du Sud seront encouragées, afin que les apprentissages puissent contribuer à améliorer les pratiques, stimuler l'innovation et alimenter des démarches de plaidoyer. Un plus large accès aux formations en ligne sera favorisé pour mettre en valeur les expériences du Sud et privilégier l'apprentissage mutuel.

Enfin, dans nombre de pays du Sud, l'espace d'action et d'expression de la société civile se restreint et les situations de conflit mettent en péril les partenaires. Cette dure réalité oblige à faire preuve d'adaptation afin que les projets puissent se poursuivre pour répondre aux besoins des populations les plus vulnérables afin de ne laisser personne de côté (*Leave no one behind* – LNOB), pour reprendre le slogan de l'Agenda 2030. L'opérationnalisation du nexus permettra également de mieux articuler les démarches de développement avec de l'aide d'urgence dans les contextes de crise.

Définir deux stratégies, numérique et digitale, pour accompagner le changement

Le développement constant des technologies numériques et la rapidité avec laquelle toutes les activités associatives sont impactées nécessite d'adapter les pratiques professionnelles et d'accompagner au changement les nombreuses parties prenantes de la FGC.

Au cours de la période 2025-2028, les différentes démarches dans ce domaine seront ancrées dans :

- **une stratégie numérique** qui posera les lignes directrices pour la transformation numérique de la FGC et dans ses relations avec ses OM (mise en place et appropriation des nouveaux outils de gestion, cybersécurité, réflexion sur l'utilisation raisonnée de l'intelligence artificielle, ainsi que l'exploitation et la protection des données récoltées) ;
- **une stratégie digitale** qui articulera les contenus publiés sur le nouveau site Internet, la nouvelle newsletter, les envois d'e-mails ciblés, ainsi que la présence de la FGC sur les réseaux sociaux. •

En tant que pôle de compétence en matière de coopération internationale, la Fédération genevoise de coopération réitère son engagement en vue d'un monde plus solidaire et durable. Elle contribue activement à la réalisation de l'Agenda 2030 dans le domaine de la coopération au développement, par le biais des cinq objectifs qui sont au cœur de son **Programme stratégique 2025-2028**.

- ★ Porter des valeurs d'humanisme et de solidarité.
- ★ Lutter contre les discriminations et les inégalités croissantes.
- ★ Contribuer à l'atténuation des émissions de gaz à effet de serre.
- ★ Favoriser l'adaptation des populations vulnérables aux impacts du dérèglement climatique.



↑ Des projets de l'IHEID (développement territorial après les accords de paix en Colombie), d'Enfants du Monde (applications mobiles gratuites pour les femmes enceintes, en plusieurs langues locales du Burkina Faso), de Terre des Hommes Suisse (droits de l'enfant et droit à l'éducation en Amérique latine), et de la FGC (participation au Forum de la solidarité de Plan-les-Ouates). © IHEID, Enfants du Monde, Terre des Hommes Suisse, David Wagnières.

- ★ Contribuer au débat sur le développement et favoriser la compréhension des enjeux globaux.
- ★ Assurer son ancrage dans la société genevoise.
- ★ Démontrer le savoir-faire et la pertinence de la société civile dans la réalisation de projets de développement, d'information et de partage des savoirs.
- ★ Mettre en réseau les compétences de ses OM et celles des milieux académiques et internationaux de Genève.
- ★ Informer sur les résultats des activités des OM via des médias de grande audience.
- ★ Promouvoir la Genève solidaire et internationale, éléments complémentaires et indissociables.
- ★ Être un lieu de convivialité, de réflexion, de dialogue, de propositions et de renforcement des compétences.

08

LES OBJECTIFS DU PROGRAMME STRATÉGIQUE 2025-2028



↑ Un projet d'affirmation, de renforcement de l'identité culturelle et de sauvegarde de la culture maya au Guatemala, soutenu par Traditions pour Demain.

Photo : un atelier de présentation des expressions culturelles mayas du groupe Sotz'il Jay dans un centre scolaire.

© Traditions pour Demain

OBJECTIF GÉNÉRAL

Pôle de compétence en matière de coopération internationale, la FGC contribue à l'atteinte des 17 Objectifs de développement durable (ODD) en créant des ponts entre les collectivités publiques (Confédération, canton, communes), les organisations membres (OM) et les partenaires de terrain.

OBJECTIFS SPÉCIFIQUES

En se basant sur son objectif général, la FGC s'est fixé les cinq objectifs spécifiques suivants :

OBJECTIF N°1 SPÉCIFIQUE

DYNAMIQUE INSTITUTIONNELLE

En tant que pôle de compétence reconnu, la FGC renforce ses organisations membres (OM), améliore en continu ses processus internes et facilite les collaborations avec différents partenaires en tenant compte du contexte.

OBJECTIF N°2 SPÉCIFIQUE

QUALITÉ DES PROJETS

Avec l'appui de la FGC, les OM et leurs partenaires de terrain mettent en œuvre des projets de qualité qui soutiennent des dynamiques locales et contribuent à l'atteinte des ODD.

OBJECTIF N°3 SPÉCIFIQUE

PARTAGE DES SAVOIRS

En tant que communauté d'apprentissage, la FGC renforce les compétences de ses membres et de ses partenaires pour favoriser la qualité des projets et la capacité d'innovation en stimulant la réflexion et les échanges.

OBJECTIF N°4 SPÉCIFIQUE

INFORMATION ET SENSIBILISATION

Le public genevois (grand public, jeunes, élu-e-s et milieux spécialisés) est informé et sensibilisé aux enjeux globaux et à la nécessité d'une coopération internationale forte.

OBJECTIF N°5 SPÉCIFIQUE

FEDERESO

Grâce à leur organisation en réseau, les fédérations cantonales optimisent leurs actions et celles de leurs organisations membres en prenant en compte les changements de la coopération internationale dans un contexte de polycrise.

OBJECTIF N°1 SPÉCIFIQUE

EN TANT QUE PÔLE DE COMPÉTENCE RECONNU, LA FGC RENFORCE SES OM, AMÉLIORE EN CONTINU SES PROCESSUS INTERNES ET FACILITE LES COLLABORATIONS AVEC DIFFÉRENTS PARTENAIRES EN TENANT COMPTE DU CONTEXTE.



Faîtière de 61 organisations, différentes par leur taille, les régions d'intervention et les thèmes d'action, la FGC se prévaut de cette richesse d'expertises et de connaissances. Au vu de la diversité de ses organisations membres (OM), la FGC s'engage à leur offrir un appui adapté à leurs besoins et l'accompagnement nécessaire pour optimiser leur fonctionnement afin de répondre aux exigences nouvelles dans le domaine de la coopération au développement. La forte participation des OM à la vie associative de la FGC, qu'il s'agisse de leur présence régulière aux assemblées générales, dans les commissions ou les groupes de travail dédiés, témoigne de la vitalité de la Fédération.

Pour la période 2025-2028, outre les activités de gestion, de suivi et de financement de projets, la FGC soutient sa dynamique institutionnelle et celle de ses membres, en quatre axes de travail.

INNOVATION DE SES MÉTHODES DE GESTION

Après avoir doté la Fédération de nouveaux outils de gestion informatiques, il s'agira d'adapter nos pratiques professionnelles et d'accompagner au changement les nombreuses parties prenantes (OM et membres des instances notamment). L'appropriation de la nouvelle solution informatique, l'exploitation des données récoltées, l'utilisation raisonnée de l'intelligence artificielle et les questions relatives à la cybersécurité feront l'objet d'une réflexion et alimenteront la stratégie numérique de la FGC.

RENFORCEMENT INSTITUTIONNEL DES ORGANISATIONS MEMBRES

La conception et le suivi de projets de qualité reposent sur des organisations dont la gestion et la gouvernance sont solides. La Fédération, par des formations ciblées et un coaching approprié, s'assure que ses membres disposent

des compétences nécessaires pour gérer les fonds publics attribués à leurs projets. Par l'adoption d'un Code de conduite pour la prévention et la lutte contre les abus de pouvoir et les irrégularités (en 2025), la FGC s'engage à agir de manière intègre et responsable en respectant les normes légales en vigueur en Suisse et dans les pays partenaires, ainsi que les bonnes pratiques des organisations actives dans la coopération internationale. La FGC condamne les abus de pouvoir et les irrégularités sous toutes leurs formes.

VALORISATION DE L'ENGAGEMENT D'EXPERT-E-S BÉNÉVOLES

Les nombreuses expertises, thématiques et géographiques, dans le domaine de la coopération au développement, détenues par les représentant-e-s des organisations, des instances et du Secrétariat, positionnent la FGC comme un centre de compétence reconnu à Genève. L'engagement bénévole est une des valeurs cardinales du fonctionnement de la Fédération, elle en fait sa force. Une cinquantaine d'expert-e-s bénévoles, siégeant au sein du Conseil et des Commissions technique, d'information, de partage des savoirs et de contrôle financier des projets, mettent leur expertise et leurs réseaux au service de la FGC. Leur engagement totalise plus de 7000 heures de travail bénévole par année.

COLLABORATION AVEC LES PARTENAIRES FINANCIERS ET INSTITUTIONNELS

Assurer des relations collaboratives et constructives avec les collectivités publiques qui la financent est essentiel pour la FGC. Il s'agit de maintenir un dialogue régulier et transparent, afin d'encourager les pouvoirs publics genevois à honorer les engagements pris, notamment celui de consacrer 0,7% de leur budget de fonctionnement à la coopération au développement. Comme tous les cinq ans, la FGC publiera en 2026 les

← Échanges participatifs lors de la Conférence annuelle de la FGC avec ses collectivités publiques partenaires, en 2023. © David Wagnières

statistiques *Solidarité Genève Sud*, dressant le 9^e panorama de l'engagement genevois dans la solidarité internationale. Pour la prochaine période, la FGC sera invitée à participer à la réflexion conduite au niveau des collectivités publiques genevoises en matière de subventionnement aux associations genevoises. Sur le plan national, la secrétaire générale a été reconduite, par le Conseil fédéral, dans ses fonctions de membre de la Commission consultative de la coopération internationale du DFAE et DEFR pour la législature (2024-2027).

L'évolution rapide et profonde du contexte international et les nombreuses crises (géopolitiques, sécuritaires, environnementales, sanitaires) auxquelles les États et les populations sont confrontés ont un impact très important sur la coopéra-

tion internationale qui, soumise à ces fortes pressions, doit s'adapter et se repenser. Dans ce contexte, la FGC conduira une réflexion approfondie visant à une actualisation de sa Déclaration de principes, dont la dernière révision date de 2003. *Last but not least*, la prise en compte des impacts du changement climatique qui se font dramatiquement ressentir dans les pays du Sud global, et plus spécifiquement auprès des populations vulnérables, sera renforcée. Durant la période à venir, la FGC sera mobilisée face à l'urgence climatique en proposant des événements sur cette question et en incitant les organisations membres à considérer, dans la gestion de leurs projets, les dimensions d'atténuation des impacts et d'adaptation aux changements climatiques. •

LES INDICATEURS DE L'OBJECTIF SPÉCIFIQUE N° 1

OBJECTIF SPÉCIFIQUE N° 1

En tant que pôle de compétence reconnu, la FGC renforce ses OM, améliore en continu ses processus internes et facilite les collaborations avec différents partenaires en tenant compte du contexte.

INDICATEURS	VALEURS CIBLES EN 2028
Pourcentage d'organisations membres (OM) prenant une part dans la vie de la FGC (AG, instances, groupes de réflexion institutionnelle FGC)	80 % <i>Ligne de base : 80 %</i>
Nombre de partenariats avec des collectivités publiques et des partenaires non financiers ou d'autres partenaires	Collectivités publiques partenaires : au moins 30 <i>Ligne de base pour les partenaires institutionnels financiers : 28</i> Partenaires non institutionnels : 4 nouveaux sur l'ensemble de la période
La Déclaration de principes de la FGC est réactualisée	1 sur la période

ACTIVITÉS INDICATIVES

- ★ Réflexion collective en vue de l'actualisation de la Déclaration de principes de la FGC.
- ★ Organisation d'un ou deux processus d'adhésion de nouvelles organisations, tous les deux ans selon les fonds disponibles.
- ★ Élaboration d'une stratégie numérique qui consiste à fixer les lignes directrices pour la transformation numérique de la FGC (mise en place et appropriation des nouveaux outils de gestion, de la cybersécurité, de l'IA, de la protection des données, création d'équipes SharePoint par commission).
- ★ Analyse institutionnelle pour accompagner les OM dans leur renforcement institutionnel.
- ★ Formation des OM (système de contrôle interne, système de comptabilité).
- ★ Sensibilisation des OM aux mesures PCSR et accompagnement pour la mise en place d'une plateforme de signalement.
- ★ Rencontre et présentation des activités de la FGC et des projets des OM auprès des départements/services de la solidarité des communes genevoises pour garantir la levée de fonds publics auprès des partenaires institutionnels.
- ★ Partenariats avec des acteurs et actrices du domaine de la coopération internationale et d'autres domaines d'intérêt pour la FGC lors de tables rondes et événements de la Fédération.

OBJECTIF N° 2 SPÉCIFIQUE

AVEC L'APPUI DE LA FGC, LES OM ET LEURS PARTENAIRES DE TERRAIN METTENT EN ŒUVRE DES PROJETS DE QUALITÉ QUI SOUTIENNENT DES DYNAMIQUES LOCALES ET CONTRIBUENT À L'ATTEINTE DES ODD.

Dans un monde confronté à des défis socio-économiques et sécuritaires complexes, la collaboration entre les organisations internationales, les gouvernements locaux et les acteurs de terrain revêt une importance cruciale pour progresser vers un avenir durable. Dans cette perspective, les projets menés par les organisations membres de la FGC et financés par son intermédiaire continueront à s'inscrire dans le cadre de l'Agenda 2030 des Nations Unies et de ses 17 Objectifs de développement durable (ODD). Ils soutiennent les actions et les capacités des populations vulnérables en Afrique, en Amérique latine et en Asie pour la réalisation de leurs droits économiques, sociaux, environnementaux et culturels. Les projets contribuent à réaliser l'ODD 1 visant à éliminer l'extrême pauvreté, l'ODD 10 de réduction des inégalités, ainsi que l'ODD 5 consacré à l'égalité des genres. À titre d'exemple, ils visent à développer des activités génératrices de revenus, à assurer le développement rural et développer des méthodes de production agroécologiques, à renforcer l'éducation des enfants et la formation professionnelle des jeunes, à préserver des ressources naturelles, à améliorer la santé des populations, notamment des mères, des enfants et des personnes atteintes du VIH, et à renforcer la gouvernance. Un fort ancrage local du projet est essentiel dans la perspective que celui-ci puisse, à court ou moyen terme, s'autonomiser ou être repris par les autorités locales ou régionales.

L'objectif spécifique 2 est consacré à la qualité des interventions dans le Sud menées par les organisations membres (environ 160 projets en cours par année). Cette qualité est assurée par la FGC grâce à une analyse rigoureuse des projets et à un suivi minutieux de leur mise en œuvre, de leurs résultats et de leurs dépenses. Le Secrétariat et les différentes instances bénévoles de la FGC, dont la Commission technique, le Conseil et la Commission de contrôle financier, en sont les garants.



↑ À Madagascar, un projet de Glocal et de son partenaire Doria, pour soutenir les ménages ramasseurs de bois, en proposant notamment des activités génératrices de revenus, et en préservant cette ressource naturelle surexploitée. © Glocal

ADAPTATION DES CRITÈRES D'APPRÉCIATION

La stratégie d'intervention de la FGC et de ses membres se base sur plusieurs documents de référence : les Statuts de la FGC et la Déclaration de principes, ainsi que le *Manuel de la FGC*, qui précise les procédures et les exigences pour le dépôt d'un dossier ainsi que les obligations de rendre compte. Des grilles thématiques sont également proposées comme outils de réflexion et listes de contrôle. Plusieurs documents, comprenant un questionnaire, des analyses de partenariat et de risques, un cadre logique et un budget, constituent les éléments de base à fournir par les OM lorsqu'elles soumettent des demandes de financement pour les projets de développement. Afin de s'assurer de l'adaptation des projets au contexte de polycrise, les critères d'appréciation figurant dans le *Manuel* seront revus durant la période 2025-2028 en tenant compte des aspects de localisation, de nexus et d'urgence climatique. Les canevas de dépôt et de rapports de projets de développement seront également adaptés pour s'assurer de la bonne prise en compte de ces trois aspects, ainsi que de la souveraineté alimentaire quand cela sera pertinent.

La grille d'analyse de qualité, développée au cours de la précédente période quadriennale et basée sur le contexte du projet, le processus de mise en œuvre et les résultats obtenus, continuera à servir d'outil de mesure de la qualité des projets. Les adaptations apportées aux canevas de rapports permettront de davantage tenir compte, dans ces grilles d'analyse de qualité, des éléments liés à la localisation, au nexus et/ou à l'urgence climatique.

LABEL DE QUALITÉ : DE L'ANALYSE AU SUIVI DES PROJETS

Une fois approuvés par les instances d'analyse et de suivi de la FGC (Secrétariat, Commission technique, Conseil), les projets bénéficient du label de qualité FGC (*voir en page 10*) : celui-ci atteste de l'utilisation rigoureuse et efficiente des fonds publics. Les éléments qui sont particulièrement vérifiés sont la solidité des partenaires, la prise en compte du contexte et de la problématique locale, la concertation pour identifier les projets, leur faisabilité, leur efficacité et leur viabilité, leur cohérence avec les ODD et le cadre politique national des pays d'intervention, ainsi que la visée d'autonomisation des bénéficiaires, avec, *in fine*, un transfert des activités du projet auprès d'acteurs locaux.

À la fin d'un projet, à la suite de l'analyse des documents techniques et financiers par le Secrétariat, un dernier contrôle est effectué par la Commission de contrôle financier. Il permet de clôturer les projets, validation qui est ensuite entérinée par le Conseil. En 2025-2028, la FGC s'engage à garantir la continuité du suivi de tous les projets financés par son intermédiaire.

Enfin, au moins deux missions de terrain sur la période 2025-2028 permettront à la FGC de se rendre compte in situ de l'avancement et des résultats des projets visités. Ces missions sont complémentaires aux visites de terrain effectuées par les OM auxquelles incombe la responsabilité de suivi du projet. •

LES INDICATEURS DE L'OBJECTIF SPÉCIFIQUE N° 2

OBJECTIF SPÉCIFIQUE N° 2

Avec l'appui de la FGC, les OM et leurs partenaires de terrain mettent en œuvre des projets de qualité qui soutiennent des dynamiques locales et contribuent à l'atteinte des ODD.

INDICATEURS

VALEURS CIBLES EN 2028

Nombre de projets de développement cofinancés suivis par le Secrétariat (nombre de projets actifs)

110 projets par année (selon les montants disponibles)
Ligne de base (moyenne 2021-2024) : 109

Pourcentage de projets présentés à la Commission de contrôle financier, dont le pilotage est considéré comme « satisfaisant » ou « très satisfaisant » par le Secrétariat à la suite d'une analyse basée sur une grille d'analyse de qualité

Au moins 90 % de « très satisfaisant » ou « satisfaisant »
Ligne de base 2024 : 97 %, dont 53 % « très satisfaisant » et 44 % « satisfaisant »

Montant alloué aux projets de développement contribuant à l'atteinte des ODD, qui ont reçu le label de qualité FGC

Valeur cible = 11,3 millions¹⁶
Ligne de base (moyenne 2021-2024) : 12,2 millions

ACTIVITÉS INDICATIVES

- ★ Dialogue, conseil et accompagnement en continu entre le Secrétariat et l'OM durant le cycle du projet.
- ★ Analyse des demandes de financement des projets par la Commission technique et des rapports financiers par la Commission de contrôle financier des projets.
- ★ Documentation d'un tableau présentant les données agrégées des projets cofinancés par OM, ODD, nombre de bénéficiaires et pays.
- ★ Application d'une grille d'analyse aux rapports intermédiaires et finaux, permettant d'évaluer le suivi effectué par l'OM en se basant sur trois aspects : le contexte du projet, le processus de mise en œuvre et les résultats obtenus.
- ★ Révision des critères d'appréciation (généraux, voire thématiques) pour les projets de développement en tenant compte des aspects de la localisation (analyse de partenariat), du nexus (contexte/analyse de risques), de l'urgence climatique et de la souveraineté alimentaire, si cela est pertinent.
- ★ Organisation de missions de terrain du Secrétariat.
- ★ Organisation de rencontres à Genève avec les partenaires de terrain lors de leur passage.
- ★ Processus de réflexion sur le fonctionnement de la CT, recrutement de commissaires garantissant l'adéquation aux exigences de la fonction.

¹⁶ En fonction de la diminution du budget alloué par la DDC, la valeur cible a été abaissée.

OBJECTIF N°3 SPÉCIFIQUE

EN TANT QUE COMMUNAUTÉ D'APPRENTISSAGE, LA FGC RENFORCE LES COMPÉTENCES DE SES MEMBRES ET DE SES PARTENAIRES POUR FAVORISER LA QUALITÉ DES PROJETS ET LA CAPACITÉ D'INNOVATION EN STIMULANT LA RÉFLEXION ET LES ÉCHANGES.



Les échanges et les partages d'expériences ont toujours existé au sein de la FGC, mais, avec le développement de l'axe transversal du partage des savoirs ces dix dernières années, une culture d'échange, de capitalisation et de réflexion collective s'est ancrée au sein de la Fédération.

Pour la période 2025-2028, la FGC consolidera son rôle de communauté d'apprentissage pour renforcer les compétences, valoriser les expertises et le savoir-faire de ses partenaires. Le partage des savoirs se déclinera en un ensemble d'activités articulées en trois volets :

- **la capitalisation des expériences**, menée par les OM et leurs partenaires en Suisse et sur le terrain, qui favorisera une réflexion collective sur les actions et le retour d'expériences ;
- **la formation** qui, au travers d'une offre ciblée, renforcera les connaissances et les compétences des instances, des organisations membres et de leurs partenaires au Sud ;
- **les échanges et la réflexion** qui contribueront au partage et à la valorisation des connaissances, expériences et expertises des membres et de leurs partenaires au Sud.

Cette dynamique collective apportera une plus-value en termes d'apprentissages, de nouvelles synergies, de mise en réseau et de réutilisation des acquis dans la pratique.

LA CAPITALISATION

Durant la période 2021-2024, la FGC s'est mobilisée pour réaliser un guide de référence sur les concepts et les outils de la capitalisation des expériences. Élaboré de façon participative et en collaboration avec la Fedevaco, ce guide pratique doit être une base commune au sein du FEDERESO pour encourager les OM et leurs partenaires à entreprendre des démarches de capitalisation en s'inspirant des exemples de projets menés par leurs pairs. La période 2025-2028 sera consacrée à la

publication puis à l'appropriation du guide, avec des activités de formation et d'échanges organisées autour de cet outil méthodologique qui pourra être directement utile dans la pratique. Il sera complété au fil du temps par des outils et des retours d'expériences partagés sur une page du site web dédiée à la capitalisation.

La FGC continuera de soutenir les différentes initiatives de capitalisation, ainsi que les ateliers pratiques et les échanges Sud-Sud. Il s'agira aussi de mieux articuler les différentes démarches de capitalisation existant au sein de la FGC pour que ces processus s'intègrent de plus en plus dans le travail des OM et de leurs partenaires. Ces derniers pourront ainsi véritablement tirer parti des expériences acquises au fil du temps dans les programmes et les projets, les partager et les réutiliser dans la pratique. Par exemple pour consolider, réorienter et améliorer les pratiques, ou alimenter des démarches de plaidoyer.

LE RENFORCEMENT DES CAPACITÉS

La FGC est un lieu de formation avec un programme annuel développé en collaboration avec différents partenaires. Il a pour objectifs d'apporter des appuis concrets liés à la formulation et la gestion des actions, de contribuer au renforcement institutionnel des organisations membres ainsi que de traiter de thématiques particulières. La FGC accompagnera ses membres dans le renforcement de leurs compétences pour répondre aux changements, aux nouvelles exigences et à l'évolution du secteur de la coopération internationale. Les formations s'ouvriront, lorsque le format le permet, aux partenaires du terrain pour mettre en valeur les expériences du Sud, favoriser l'apprentissage mutuel et valoriser les savoir-faire issus des projets. La FGC pourra développer et soutenir des formats innovants par des activités pilotes qui favoriseront les apprentissages dans les thématiques prioritaires de la coopération internationale.

← Participant.e.s à l'atelier de partage des savoirs sur le financement du monde rural, organisé au Burundi par Philea, l'IRED et la PSA en septembre 2023. © Michaela Büschi

LES ÉCHANGES ET LA RÉFLEXION

Afin que la FGC joue son rôle de communauté d'apprentissage, où ses organisations membres échangent leurs expériences et contribuent à une réflexion collective, des réunions régulières par le biais de cafés-débats et d'ateliers thématiques continueront d'être proposées. Elles permettront de s'informer sur des sujets d'actualité ou de travailler sur des thèmes issus des pratiques et des projets des OM et du réseau de la FGC.

Pour circuler, les idées et les savoirs doivent être valorisés et publiés. Ainsi, la FGC encouragera la production et la diffusion

de documents de réflexion, de documentation de cas concrets, de méthodologies ou autres produits de connaissance (livres, guides, vidéos).

La FGC poursuivra son soutien aux dynamiques collectives de réflexions et d'échanges organisées en plateformes géographiques ou thématiques. Elle pourra ainsi encourager les organisations membres qui travaillent sur ces sujets à former des communautés de pratiques, renforcer la Plateforme souveraineté alimentaire qui s'ouvrira au FEDERESO et continuera de développer les relations Sud-Sud. •

LES INDICATEURS DE L'OBJECTIF SPÉCIFIQUE N° 3

OBJECTIF SPÉCIFIQUE N° 3

En tant que communauté d'apprentissage, la FGC renforce les compétences de ses membres et de ses partenaires pour favoriser la qualité des projets et la capacité d'innovation en stimulant la réflexion et les échanges.

INDICATEURS

VALEURS CIBLES EN 2028

Pourcentage d'OM actives qui participent aux activités d'échanges et de formation (cafés-débats, ateliers, webinaires, formations, tables rondes)

Taux de participation
Valeur cible : 85 %
Ligne de base : 85 %

Nombre d'activités qui ont favorisé l'acquisition de compétences, la réflexion et les échanges sur les questions de développement (formations ciblées, cafés-débats, ateliers et webinaires)

Nombre d'activités
Valeur cible : 10
Ligne de base : 8

Nombre de produits de capitalisation et retours d'expériences issus des projets de partage des savoirs des OM et de leurs partenaires (vidéo, publication, fiche technique), y compris la PSA

Valeur cible : 6 sur la période
Ligne de base : nouvel indicateur

ACTIVITÉS INDICATIVES

- ★ Publication du guide sur les concepts et outils de la capitalisation.
- ★ Organisation d'activités à l'intention des membres de la FGC et du FEDERESO, favorisant l'appropriation du guide.
- ★ Élaboration d'un programme de formation annuel pour les membres de la FGC sur les questions de développement, de renforcement des capacités personnelles et/ou institutionnelles, organisé à l'interne et/ou avec différents partenaires (Isango).
- ★ Promotion des formations, y compris l'offre en ligne, auprès des partenaires.
- ★ Organisation d'activités qui favorisent la réflexion et les échanges sur les thématiques et outils du développement (cafés-débats, webinaires, ateliers thématiques, etc.).
- ★ Soutien à la Plateforme souveraineté alimentaire (PSA) en favorisant son ouverture à d'autres fédérations cantonales et leurs OM.
- ★ Réflexion sur une méthodologie d'évaluation des retombées des activités et des projets du partage des savoirs.
- ★ Avec l'appui des nouveaux outils de gestion, renforcement de l'accompagnement aux différentes démarches de capitalisation qui existent à la FGC.

OBJECTIF N° 4 SPÉCIFIQUE

LE PUBLIC GENEVOIS (GRAND PUBLIC, JEUNES, ÉLU·E·S ET PUBLIC SPÉCIALISÉ) EST INFORMÉ ET SENSIBILISÉ AUX ENJEUX GLOBAUX ET À LA NÉCESSITÉ D'UNE COOPÉRATION INTERNATIONALE FORTE.



Depuis la création de la FGC, l'une de ses missions consiste à sensibiliser le public à la nécessité d'une coopération internationale forte soutenue par des politiques publiques ambitieuses. Le soutien aux projets d'information des organisations membres fait également partie de cette mission. Les activités qui en découlent contribuent notamment à :

- **renforcer la visibilité** de la FGC et celle de ses membres ;
- **informer et mieux faire connaître au public** l'ensemble de leurs activités, notamment les projets ;
- **stimuler et alimenter la réflexion** sur les enjeux globaux dans le cadre de l'Agenda 2030 ;
- **améliorer la compréhension** du public quant à l'importance de la solidarité internationale et de la coopération au développement.

Une meilleure connaissance de ces domaines permet de consolider le soutien de la population et des pouvoirs publics à la politique de coopération, conformément aux engagements pris aux niveaux international, fédéral et cantonal.

LES PUBLICS CIBLES

Durant la période 2025-2028, la FGC continuera à s'adresser prioritairement au grand public genevois et aux jeunes, peu informés et sensibilisés à la solidarité internationale, aux élu·e·s, acteurs et actrices politiques, ainsi qu'à un public plus spécialisé, au sein des ONG, notamment.

Au cours de la période 2021-2024, les activités d'information et de sensibilisation de la FGC ont touché en moyenne plus de 310 000 personnes par an dans la région genevoise à travers une palette de canaux d'information : l'émission mensuelle *Esprit solidaire* sur Léman Bleu, les pages spéciales dans la *Tribune de Genève*, les articles sur les projets relayés dans *Le Courrier*, les journaux communaux ou d'autres médias, les articles sur le site web et les réseaux sociaux, ainsi que les événements publics (tables rondes, festivals, stands, etc.).

LES ACTIVITÉS 2025-2028

Pour sensibiliser et informer les différents publics de la FGC, ses activités se déploient dans cinq domaines principaux :

- **les événements et manifestations publiques** : la FGC continuera à organiser des tables rondes, en favorisant la participation des OM et/ou de leurs partenaires de terrain. Des partenariats noués avec des hautes écoles ou des milieux spécialisés permettront d'enrichir le débat. En 2026, **la Fédération célébrera ses 60 ans** notamment par l'organisation de divers événements. La FGC participera également à des manifestations de partenaires. Elle y apportera ses réflexions et son expertise dans ses domaines de compétence. Enfin, elle poursuivra la tenue de stands d'information et présentera au public genevois, en particulier les jeunes, des projets de développement en 3D grâce à l'installation de réalité virtuelle *360° sur le monde* ;
- **la présence médiatique** : les médias représentent un canal important d'information et de sensibilisation. Fantastique vecteur pour toucher le grand public, l'émission mensuelle ***Esprit solidaire***, réalisée en collaboration avec Léman Bleu depuis 2018, sera poursuivie. Il en va de même des pages spéciales dans la ***Tribune de Genève*** ;
- **la visibilité en ligne** : la période 2025-2028 verra un renforcement de la communication digitale. L'articulation des divers canaux de communication sera optimisée grâce au développement d'une stratégie de communication digitale.
 - Sur le site fgc.ch, l'outil de visualisation en ligne des projets soutenus par la FGC depuis 1983, ***Les projets à livre ouvert***, sera modernisé. Il permet au public d'avoir accès à un descriptif par organisation membre, pays, thématique et collectivité publique qui les finance.

← Forum des OM et table ronde sur les enjeux du climat et du développement à l'HEPIA, le 28 mai 2024. © David Wagnières

• Les publications de la FGC :

- la revue thématique **Réflexions et Débats** traite de sujets d'actualité pour les ONG de développement ;
- le baromètre de la solidarité internationale, **Solidarité Genève Sud**, offre un bilan statistique des montants versés par les collectivités publiques genevoises au titre de la solidarité internationale, permettant d'évaluer l'atteinte de 0,7%. En 2026, pour les 60 ans de la FGC, une nouvelle édition en format numérique et imprimée sera publiée et présentée en conférence de presse ;
- le **Programme stratégique** est publié au début de chaque période quadriennale.

• Le financement et l'accompagnement des projets d'information des OM :

grâce à leurs projets d'information (tables rondes, débats, expositions, publications, pages Solidarité du *Courrier*, spectacles, campagnes d'information), les OM participent également à la sensibilisation du public aux enjeux du développement. Les projets d'information déposés pour demander un financement suivent un processus d'analyse et de suivi par le Secrétariat et la Commission d'information qui garantit leur pertinence et leur qualité, certifiées par le label de la FGC. Les synergies entre la FGC et ses membres porteurs de projets d'information seront encouragées. •

LES INDICATEURS DE L'OBJECTIF SPÉCIFIQUE N° 4

OBJECTIF SPÉCIFIQUE N° 4

Le public genevois (grand public, jeunes, élu-e-s et milieux spécialisés) est informé et sensibilisé aux enjeux globaux et à la nécessité d'une coopération internationale forte.

INDICATEURS

VALEURS CIBLES EN 2028

Audience atteinte par la FGC dans les médias, sur son site et dans les événements publics, attestée par des sources officielles (en nombre de personnes informées et sensibilisées par les activités de la FGC, par année)

Valeur cible de l'audience (y compris l'émission *Esprit solidaire*): au moins 315 000
Ligne de base, y compris l'émission *Esprit solidaire* (moyenne 2021-2024): 311 000

Nombre d'événements que la FGC initie et auxquels elle participe pour contribuer et stimuler la réflexion sur les enjeux globaux

Valeur cible : au moins 5 événements par an, dont 1 organisé par la FGC
Ligne de base (moyenne 2021-2024): 5

Présence dans les médias en nombre d'articles et reportages sur la FGC et ses OM (*Léman Bleu*, *Tribune de Genève*, *Le Courrier*, journaux communaux, etc.)

Valeur cible (y compris *Esprit solidaire*) : au moins 34 par an
Ligne de base (moyenne 2021-2024 y compris *Esprit solidaire*): 34

ACTIVITÉS INDICATIVES

- ★ Organisation de divers événements dans le courant de 2026 à l'occasion des 60 ans de la FGC.
- ★ Organisation d'événements prioritairement destinés au grand public et participation à des manifestations organisées par des tiers (Filmar, fêtes communales de la solidarité, tables rondes ou débats).
- ★ Favoriser la participation d'OM et/ou de leurs partenaires du Sud lors d'événements publics.
- ★ Publication des pages dans la *Tribune de Genève* et autres articles/reportages dans les médias.
- ★ Collaboration avec *Léman Bleu* pour l'émission *Esprit solidaire*.
- ★ Rédaction d'articles pour les journaux communaux.
- ★ Développement de la stratégie de communication digitale.
- ★ Alimentation régulière du site web, des réseaux sociaux (Facebook, LinkedIn, Instagram), de YouTube.
- ★ Publication et diffusion du dossier thématique *Réflexions et Débats*.
- ★ Édition et diffusion de la brochure statistique *Genève Solidarité Sud* (2026).
- ★ Analyse et suivi par le Secrétariat des projets d'information déposés par les OM.
- ★ Échanges réguliers entre le Secrétariat, les rapporteur-e-s et l'OM relatifs au dépôt et au suivi des projets d'information.

OBJECTIF N°5 SPÉCIFIQUE

GRÂCE À LEUR ORGANISATION EN RÉSEAU, LES FÉDÉRATIONS CANTONALES OPTIMISENT LEURS ACTIONS ET CELLES DE LEURS ORGANISATIONS MEMBRES EN PRENANT EN COMPTE LES CHANGEMENTS DE LA COOPÉRATION INTERNATIONALE DANS UN CONTEXTE DE POLYCRISE.

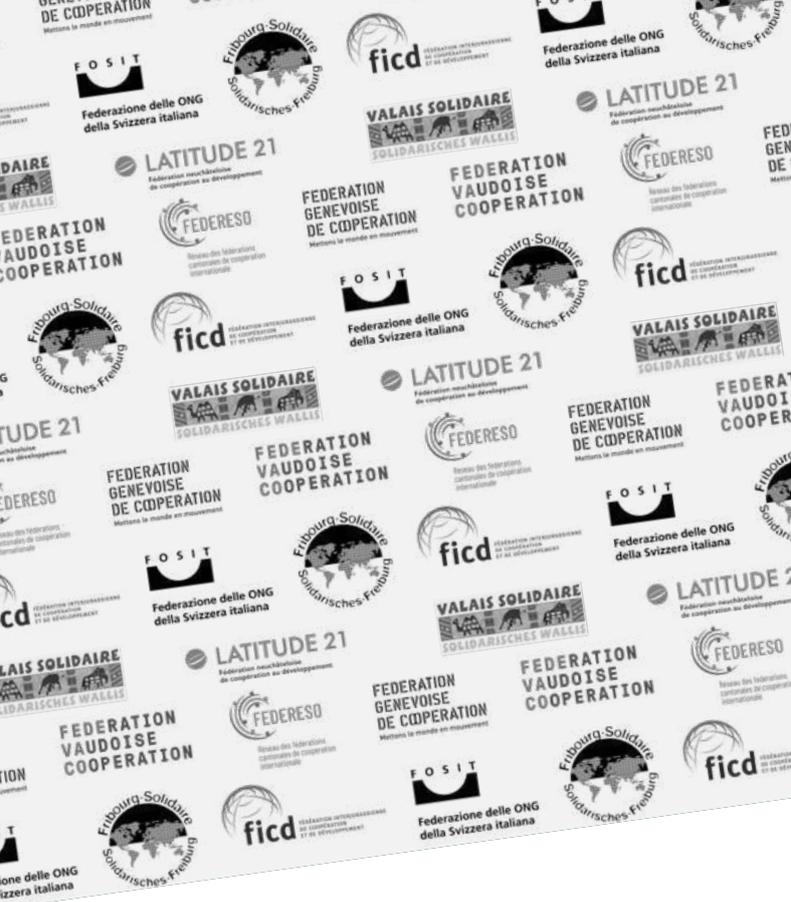
En Suisse latine, chaque canton dispose d'une fédération cantonale de coopération qui regroupe des organisations actives dans le développement ou, pour certaines, l'aide humanitaire. Dès 2005, les fédérations ont développé un réseau de collaboration : le réseau des fédérations cantonales de coopération internationale de Suisse latine (FEDERESO).

Environ 250 organisations de développement, ayant leur siège dans les cantons latins, sont membres de l'une des sept fédérations. Ensemble, elles peuvent compter sur près de 200 expert-e-s bénévoles, siégeant au sein de leurs instances et provenant de divers horizons professionnels, fort-e-s d'une solide expérience dans le domaine de la coopération internationale.

VALEUR AJOUTÉE DU FEDERESO

Réseau de nature informelle, le FEDERESO s'appuie sur la dynamique de chaque fédération pour encourager, animer et stimuler la réflexion et l'action collectives. Les fédérations mutualisent leurs ressources pour sensibiliser leurs OM aux nouvelles thématiques importantes liées à l'évolution de la coopération internationale, comme la localisation de l'aide ou le nexus, ou pour l'accompagnement conjoint des OM dans leur gestion institutionnelle qu'il s'agisse du système de contrôle interne ou de la prévention des abus (fraude, corruption, comportements sexuels répréhensibles, etc.).

Grâce à la collaboration et aux échanges, les fédérations cantonales renforcent leurs compétences, celles de leurs organisations membres (OM), ainsi que la cohérence de leurs actions. Pour la formation, elles travaillent en partenariat avec le centre de formation Isango, chacune des 250 organisations membres du FEDERESO ayant accès à l'offre de formation.



↑ Logos des sept fédérations romandes et latine de coopération internationale qui constituent le FEDERESO.

GOVERNANCE DU FEDERESO

Depuis le 1^{er} septembre 2019, le FEDERESO dispose d'une structure de coordination. Elle développe des projets communs et en suit certains en collaboration avec les fédérations cantonales. Elle représente ces dernières auprès d'autres réseaux, notamment la NGO-Plattform. Elle assure une veille stratégique des enjeux de la coopération internationale.

La gouvernance du FEDERESO se fait à trois niveaux :

- **au niveau stratégique** : rencontre annuelle entre les président-e-s, les secrétaires généraux et générales ainsi que la coordinatrice du FEDERESO, lors de laquelle sont débattues et validées les orientations stratégiques ;
- **au niveau opérationnel** : les secrétaires généraux et générales et la coordinatrice du FEDERESO se rencontrent à intervalles réguliers pour traiter les affaires courantes du FEDERESO, construire les projets communs et en définir le pilotage ;
- **au niveau du bureau** : trois fédérations, dont la FGC qui dispose d'une place permanente, sont désignées pour deux ans. Elles avalisent l'ordre du jour des séances et supervisent le travail de la coordinatrice.

Le FEDERESO n'a pas pour vocation d'être une organisation faitière. Chaque fédération cantonale est autonome dans sa gestion, ses relations avec ses OM et ses bailleurs de fonds. Les fédérations possèdent des spécificités dues aux différents contextes cantonaux : six fédérations cantonales (FC) se situent en Suisse romande et sont donc largement francophones alors que la FOSIT réunit des parties prenantes italophones au sud des Alpes. Toutes ont en commun de répondre de la qualité des projets soumis par leurs organisations membres en vue d'un financement.

VISIBILITÉ RENFORCÉE

Avec l'adoption des directives de la Direction du développement et de la coopération (DDC) pour la collaboration avec les ONG suisses en juillet 2019, actualisée en mars 2023, les fédérations cantonales ont gagné en visibilité puisqu'elles forment désormais une catégorie propre.

Pour la période 2025-2028, les sept fédérations cantonales (FC)¹⁷ présentent une demande commune pour l'obtention d'une contribution de base de la DDC. Il s'agira, notamment, de documenter conjointement les résultats de l'ensemble des

projets soutenus par les organisations membres et financés par le biais des fédérations cantonales, permettant par exemple de visibiliser leur contribution à l'atteinte des 17 ODD de l'Agenda 2030, en Suisse et dans les pays d'intervention. •

¹⁷ Année de création et nom des fédérations : 1966 – Fédération genevoise de coopération (FGC) ; 1989 – Fédération vaudoise de coopération (Fedevaco) ; 1994 – Fédération interjurassienne de coopération et développement (FICD) ; 1998 – Federazione delle ONG della Svizzera italiana (FOSIT) ; 2000 – Valais Solidaire ; 2003 – Fribourg-Solidaire ; 2008 – Latitude 21 (Fédération neuchâteloise de coopération).

LES INDICATEURS DE L'OBJECTIF SPÉCIFIQUE N° 5

OBJECTIF SPÉCIFIQUE N° 5

Grâce à leur organisation en réseau, les fédérations cantonales optimisent leurs actions et celles de leurs organisations membres en prenant en compte les changements de la coopération internationale dans un contexte de polycrise.

INDICATEURS

VALEURS CIBLES EN 2028

Nombre de livrables (publications, webinaires, catalogue de formation) favorisant l'appropriation de compétences, de bonnes pratiques et de nouvelles approches de la coopération internationale (par exemple : nexus, localisation de l'aide, PSEAH, capitalisation, souveraineté alimentaire)

Valeur cible : 2 sur la période

Ligne de base : nouvel indicateur au niveau du FEDERESO

Nombre de thématiques d'intérêt commun (nouvelles approches de la coopération internationale, par exemple) traitées sur la période

Valeur cible : 2 sur la période

Ligne de base : nouvel indicateur

Nombre d'événements conjoints auxquels participent au total au moins 320 personnes sur la période

Valeur cible : 4 sur la période

Ligne de base : nouvel indicateur

Valeur cible : au moins 80 personnes par événement

Ligne de base : nouvel indicateur

ACTIVITÉS INDICATIVES

- ★ Élaboration d'un programme de formation destiné à l'ensemble des membres du FEDERESO.
- ★ Présentation conjointe et consolidée d'un tableau de résultats des projets, au niveau du FEDERESO, par pays, par ODD, par nombre de bénéficiaires, etc.
- ★ Promotion d'un événement organisé par une fédération auprès de l'ensemble des six autres fédérations et de leurs 250 organisations membres sur une thématique d'intérêt commun.
- ★ Ouverture de la Plateforme souveraineté alimentaire d'organisations membres de la FGC à d'autres fédérations cantonales et leurs OM.
- ★ Poursuite des activités en lien avec la prévention des comportements sexuels répréhensibles.
- ★ Organisation de séances conjointes (stratégique, opérationnelle, inter-CT et bureau).

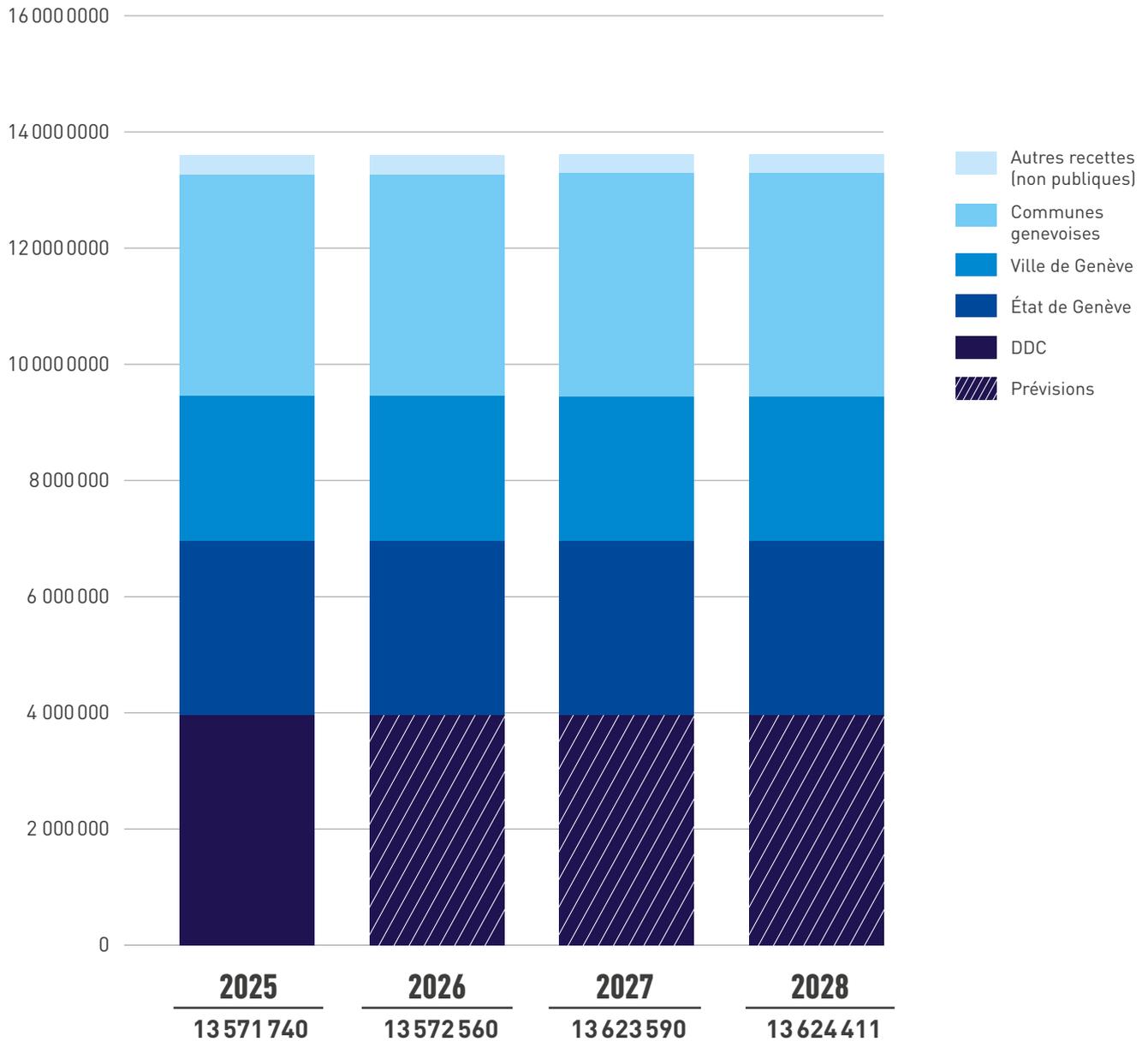


FINANCEMENT

BUDGET 2025-2028 DE LA FGC

	2025	2026	2027	2028	TOTAL 2025-2028	
TOTAL PRODUITS	13 571 740	13 572 560	13 623 590	13 624 411	54 392 301	100,00 %
Contributions du secteur public	13 237 000	13 237 000	13 287 000	13 287 000	53 048 000	97,53 %
■ DDC	3 938 000	3 938 000	3 938 000	3 938 000	15 752 000	28,96 %
■ Canton de Genève	3 000 000	3 000 000	3 000 000	3 000 000	12 000 000	22,06 %
■ Ville de Genève	2 499 000	2 499 000	2 499 000	2 499 000	9 996 000	18,38 %
■ Communes genevoises (hors Ville de Genève)	3 800 000	3 800 000	3 850 000	3 850 000	15 300 000	28,13 %
Autres revenus	334 740	335 560	336 590	337 411	1 344 301	2,47 %
■ Cotisations des organisations membres (OM)	145 000	145 000	145 000	145 000	580 000	1,07 %
■ Cotisations des fédérations cantonales	42 496	43 316	44 346	45 167	175 325	0,32 %
■ Autres	147 244	147 244	147 244	147 244	588 976	1,08 %
TOTAL DÉPENSES	13 571 740	13 572 560	13 623 590	13 624 411	54 392 301	100,00 %
Total dépenses par objectifs	12 831 260	12 833 567	12 886 084	12 888 391	51 439 303	94,57 %
OBJECTIF 1 : Dynamique institutionnelle FGC et OM	126 336	127 688	129 039	130 390	513 453	0,94 %
• Salaires suivi institutionnel et consolidation des partenariats	96 336	97 688	99 039	100 390	393 453	0,72 %
• Activités pour les collectivités publiques partenaires	10 000	10 000	10 000	10 000	40 000	0,07 %
• Équipement-fonctionnement FGC	20 000	20 000	20 000	20 000	80 000	0,15 %
OBJECTIF 2 : Qualité des projets de coopération	11 333 347	11 328 797	11 373 957	11 369 493	45 405 593	83,48 %
• Salaires analyse et suivi des projets de développement	347 072	353 067	359 062	363 412	1 422 613	2,62 %
• Contributions versées pour les projets de développement	10 986 275	10 975 729	11 014 894	11 006 082	43 982 980	80,86 %
OBJECTIF 3 : Partage des savoirs (PDS)	300 000	300 000	300 000	300 000	1 200 000	2,21 %
• Salaires PDS	111 122	111 964	112 805	113 646	449 537	0,83 %
• Activités PDS et projets E&A des OM	138 878	138 036	137 195	136 354	550 463	1,01 %
• Projets E&B des OM	50 000	50 000	50 000	50 000	200 000	0,37 %
OBJECTIF 4 : Information et sensibilisation	913 512	916 516	919 520	922 523	3 672 071	6,75 %
• Salaires information et sensibilisation	228 512	231 516	234 520	237 523	932 071	1,71 %
• Projets d'information des OM	545 000	545 000	545 000	545 000	2 180 000	4,01 %
• Fonds information	140 000	140 000	140 000	140 000	560 000	1,03 %
OBJECTIF 5 : Travail en commun avec le FEDERESO	158 065	160 568	163 569	165 984	648 186	1,19 %
• Salaires coordination FEDERESO	71 373	73 331	75 788	77 746	298 238	0,55 %
• Salaires FGC travail en commun avec le FEDERESO	56 692	57 237	57 781	58 238	229 948	0,42 %
• Activités et thèmes communs	30 000	30 000	30 000	30 000	120 000	0,22 %
Administration	740 479	738 993	737 506	736 020	2 952 999	5,43 %
Salaires administration	400 479	398 993	397 506	396 020	1 592 999	2,93 %
Autres frais de fonctionnement	340 000	340 000	340 000	340 000	1 360 000	2,50 %

SOURCES DE FINANCEMENT DE LA FGC



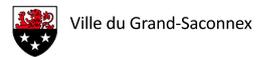
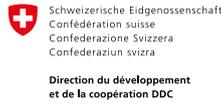


10

PARTIES PRENANTES

LES COLLECTIVITÉS PUBLIQUES PARTENAIRES DE LA FGC¹⁸

PARTENAIRES AVEC ACCORD-CADRE



PARTENAIRES SANS ACCORD-CADRE



↑ Un projet d'agroécologie et de promotion de la nutrition dans la région de Karamoja, à l'est de l'Ouganda, soutenu par FH Suisse et Food for the Hungry Uganda.

© FH Suisse

¹⁸ Situation au 31.01.2025.

LES 61 ORGANISATIONS MEMBRES DE LA FGC¹⁹



AccEd, Association pour l'accès à l'Éducation et à la Formation
ACCE www.acced.ch



Association pour le développement des aires protégées
ADAP www.adap.ch



Enfants du Monde
EDM www.edm.ch



Actares, Actionnariat pour une économie durable
ACTA www.actares.ch



Association Suisse - Cameroun
ASC



Espace Femmes International
EFI www.esfemint.ch



Action solidaire pour l'éducation et le développement
ASED www.asedswiss.org



Assotic, Association de soutien au Théâtre des Intrigants - Congo
ASSO www.assotic.ch



FH Suisse
FH www.fh-suisse.ch/fr/



Afghanistan's Women Rights Association
AWRA www.awra.ch



Centrale Sanitaire Suisse Romande
CSSR www.css-romande.ch



Fondation CIOMAL
CIOM www.ciomal.org



Aide suisse à l'action communautaire en Haïti
ASAC



CETIM
CETI www.cetim.ch



Fondation le Balafon
BALA www.lebalafon.ch



Assafi, Association d'appui aux femmes ituriennes - RD Congo
ASSA www.assafi.org



Cinémas des Trois Mondes
CTM www.filmar.ch



FdnF (Frères de nos Frères)
FDNF www.fdnf.org



Association Bambi
BAMB www.association-bambi.ch



Commission tiers-monde de l'Église catholique
COTC www.cotmec.ch



Glocal
GLOC www.associationglocal.com



Association CEAS - Genève
CEAS www.ceas.ch



E-CHANGER - Genève
ECHA www.e-changer.org



Graine de Baobab - Burkina
BAOB www.grainedebaobab.org



Association de solidarité Nicaragua - El Salvador
ANS www.ans-ge.ch



Ecohumanita
ECOH www.ecohumanita.ch



Helvetas Swiss Intercooperation, section de Genève
HELV www.helvetas.ch



Association Kallpa - Genève
KALL www.kallpa.ch



Eirene
EIRE www.eirenesuisse.ch



Humanitel
HUMA



Association La Florida - Pérou
FLOR



emp'ACT
EMPA www.emp-act.ch



IDH Suisse, Institut pour le développement humain
IDH www.idhsuisse.ch

19 Situation au 31.01.2025.

	<p>Institut de hautes études internationales et du développement IHEID www.graduateinstitute.ch</p>		<p>Philea PHIL www.philea.coop</p>		<p>Terezo TERE www.terezo.ch</p>
	<p>IRED (Innovations et réseaux pour le développement) IRED www.ired.org</p>		<p>Public Eye PUBL www.publiceye.ch/fr/</p>		<p>Traditions pour Demain TRAD www.tradi.info</p>
	<p>IRHA (Alliance internationale pour la gestion de l'eau de pluie) IRHA www.irha-h2o.org/fr</p>		<p>RAFAD (Recherches et applications de financements alternatifs au développement) RAFA</p>		<p>UAT (Association Unis avec le Togo) UAT www.uatsuisse.ch</p>
	<p>Les Jardins de Cocagne, Solidarité Nord et Sud JACO www.cocagne.ch</p>		<p>Rise Uganda RISE www.riseuganda.ch</p>		<p>Uniterre, Commission internationale UNIT www.uniterre.ch</p>
	<p>Kaicedra KAIC www.kaicedra.org</p>		<p>Secodev SDEV www.secodev.ch</p>		<p>urbaMonde URBA www.urbamonde.org</p>
	<p>Association Kombat KOMB</p>		<p>Commission de la solidarité internationale du SIT SIT www.sit-syndicat.ch</p>		<p>Utopie Nord-Sud UNS www.utopie-nord-sud.ch</p>
	<p>Madre Tierra Suisse MADR www.madretierrasuisse.org</p>		<p>Solidar Suisse Genève SOLI www.solidar.ch</p>		
	<p>Magasins du Monde – Genève MAGM www.mdm.ch</p>		<p>SuisseDev - Association suisse de développement en Afrique subsaharienne SUDE www.suissedev.org</p>		
	<p>Mouvement Populaire des Familles – Genève MPF www.mpf-ch.org</p>		<p>Swissaid Genève SWGE www.swissaid.ch/fr/Geneva</p>		
	<p>Mouvement pour la Coopération Internationale MCI www.mcifgc.ch</p>		<p>Société religieuse des Amis en Suisse, Quakers – Genève QUAK www.swiss-quakers.ch</p>		
	<p>Omoana Genève OMO www.omoana.org</p>		<p>Terre des Hommes Suisse TDH www.tdhsuisse.ch</p>		



Un nouveau portail digital pour les OM

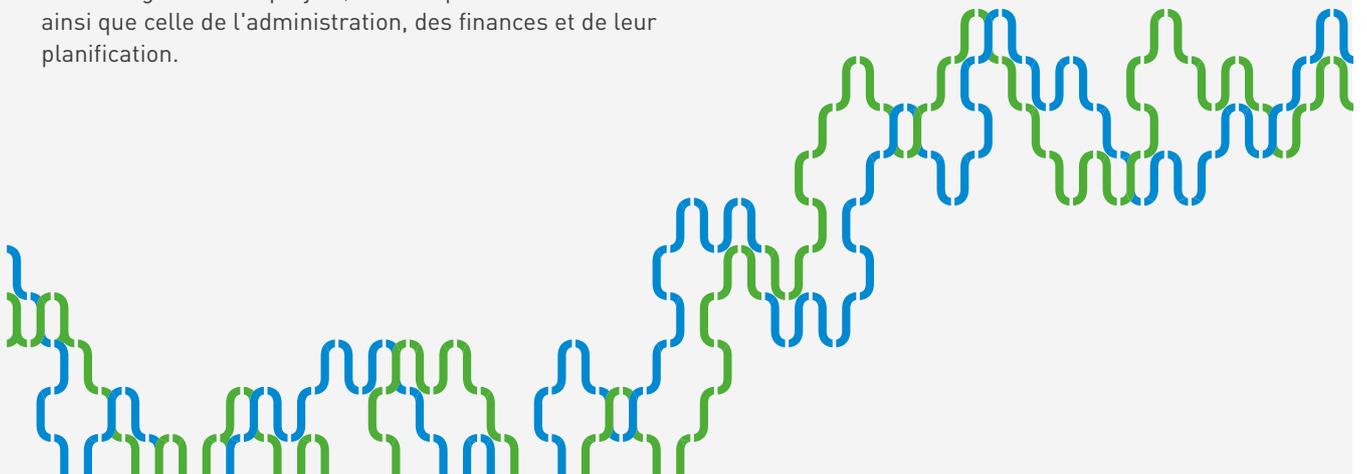
Le portail des organisations membres (OM) est en service depuis la fin de l'année 2024. Cet outil facilite les relations entre la FGC et ses OM pour la gestion administrative et celle de leurs projets. Il rend plus fluide les relations avec le Secrétariat.

Le portail offre aux OM une vue d'ensemble sur leurs projets. Il leur permet d'annoncer et de déposer leurs projets en ligne, leur donne la possibilité d'obtenir en temps réel des informations sur leur financement, leur analyse et leur suivi par le Secrétariat et les instances. Il permet également de mettre à disposition du Secrétariat les dossiers de projets en format électronique.

Cet élément est l'une des pièces maîtresses du chantier des nouveaux outils de gestion informatique de la FGC. Ouvert en 2022 et achevé en 2025 pour amorcer la nouvelle période quadriennale, il a permis de moderniser et de digitaliser la gestion des projets, des comptes et des contacts ainsi que celle de l'administration, des finances et de leur planification.

Chaque volet fait partie d'un tout. Le portail est ainsi connecté aux autres éléments des outils de gestion : le CRM (base de données et de gestion des comptes institutionnels, des contacts individuels et des projets) et l'ERP utilisé pour la gestion financière et comptable.

À partir de ces données, l'outil de visualisation en ligne de l'ensemble des projets financés par la FGC, *Les projets à livre ouvert*, peut être généré et mis en ligne sur le site de la FGC. Différents filtres par projet, pays, thématique, OM, collectivité publique, année sont proposés. •



LISTE DES ABRÉVIATIONS

APD: Aide publique au développement

CI: Commission d'information

CT: Commission technique

DDC: Direction du développement et de la coopération du Département fédéral des affaires étrangères

DEFER: Département fédéral de l'économie, de la formation et de la recherche

DFAE: Département fédéral des affaires étrangères

DGVS: Délégation Genève Ville solidaire (DGVS) de la Ville de Genève

FC: Fédérations cantonales

FEDERESO: Réseau des fédérations cantonales de coopération internationale de Suisse latine, formé des sept fédérations romandes et tessinoise de coopération au développement

FGC: Fédération genevoise de coopération

ODD: Objectif de développement durable

OM: Organisations membres

PCSR: Prévention des comportements sexuellement répréhensibles

PSEAH: Preventing sexual exploitation, abuse and harassment (prévention de l'exploitation, du harcèlement et des abus sexuels)

SCI: Système de contrôle interne

SI: Solidarité internationale

SSI: Service de la solidarité internationale du canton de Genève

METTONS LE MONDE EN MOUVEMENT

IMPRESSUM

FÉDÉRATION GENEVOISE DE COOPÉRATION

Programme stratégique 2025-2028, adopté par l'Assemblée générale de la FGC du 18 avril 2024.

RÉDACTION

Catherine Schümperli Younossian, secrétaire générale
Catherine Dubouloz Chantre, chargée de communication
Avec la contribution des membres du Secrétariat et des instances de la FGC.

GRAPHISME

Sophie Marteau

IMPRESSION

ATAR Roto Presse SA Genève
Imprimé à 800 exemplaires sur du papier certifié FSC
100% recyclé. Genève, avril 2025



Publié avec le soutien de la DDC, de l'État de Genève, de la Ville de Genève et de 25 communes genevoises.

CONTACT

- 📍 Fédération genevoise de coopération (FGC)
Rue Rothschild 22 A, 1202 Genève
- ☎️ tél. +41 22 908 02 80
- ✉️ e-mail : fgc@fgc.ch
- 🌐 www.fgc.ch
- 📘 Facebook : www.facebook.com/fgcgeneve
- 📷 Instagram : www.instagram.com/fgcgeneve
- 🌐 LinkedIn : www.linkedin.com/company/fgcgeneve/
- 📺 YouTube : Fédération genevoise de coopération FGC

**FEDERATION
GENEVOISE
DE COOPERATION**

Mettons le monde en mouvement

